

ACT POLICE

LE MAG

UNITÉ SGP
POLICE
FORCE OUVRIÈRE

#17

Jan - Fév - Mar 2016

DOSSIER SPÉCIAL

NOUVEAUX CYCLES HORAIRES

PLAN PLURIANNUEL

Nous ne lâcherons RIEN !!!



INTERVIEW



NDE DES CRS



PLAN BAC

Pour contacter
la Rédaction
une seule adresse :

journal@unitesgppolice.fr

UNITÉ SGP
POLICE
FORCE OUVRIERE



SOMMAIRE

- 4** LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Le Plan Pluriannuel
- 6** SCANNER
- 8** LA COLONNE
Eco des Régions
- 16** REPORTAGE
Go-fast - La PJ de Perpignan
- 18** REPORTAGE
Plan BAC - Mieux équipés pour plus d'efficacité
- 20** REPORTAGE
CRS - Nouvelle Doctrine d'Emploi
- 24** INTERVIEW
C215
- 25** DOSSIER SPÉCIAL
Nouveaux Cycles Horaires
- 46** INTERVIEW
MDF et sa WebRadio
- 48** PORTRAIT
Le Gang des Lyonnaises
- 50** INTERVIEW
Maître Merchat, Avocat de Damien
- 54** VOS DROITS
Disponibilité, Mode d'Emploi
- 56** ACTION SYNDICALE
La Formation, la Maison des Savoirs...
- 58** ACTION SYNDICALE
Financement de la Cotisation Mutuelle

Directeur de publication : Yves Lefebvre
Rédacteur en chef : Paul Le Guennic
Conception et réalisation : Paul Le Guennic, Carlo Conti
Comité de rédaction : Frédéric Chauvin, Laurent Martin de Frémont, Pierre Péjac
Crédit photos : shutterstock.com, Paul Le Guennic, Carlo Conti
Imprimerie : Easy-Print, 56 av. des Martyrs de la Résistance, 33520 Bruges
UNITÉ SGP Police-FO, 163 avenue Galliéni, 93170 Bagnolet
ISSN : 2115-774X CPPAP : 0616 S 08347 Tirage : 35.000 exemplaires



RESTER MOBILISÉS !

De nombreux dossiers brûlants sont aujourd'hui au centre des négociations avec notre ministère.

-Le dossier des cycles de travail voit poindre la fin de ses expérimentations et le succès du cycle dit « **vendredi fort** », initié par **UNITÉ SGP POLICE-FO** et tant décrié par certains de nos concurrents syndicaux, est sans appel.

Nous vous l'avions annoncé comme un cycle novateur, permettant au policier de retrouver une véritable vie familiale et sociale, nous ne vous avons pas trompés.

C'est aujourd'hui plus de 90% des personnels l'ayant testé qui souhaitent qu'il soit maintenu.

Cette victoire d'UNITÉ SGP POLICE, c'est votre victoire. Votre victoire pour de meilleures conditions de travail et de vie.

-L'autre sujet qui porte l'attention de toutes nos préoccupations est celui du plan pluriannuel dont les négociations ont débuté depuis quelques semaines.

Le 14 octobre dernier, vous étiez des milliers rassemblés place Vendôme pour crier la colère et dénoncer le manque de reconnaissance des policiers.

Au-delà de ce lieu symbolique, c'est dans de très nombreuses villes du pays que vous vous faisiez entendre et exprimiez votre souhait que les choses bougent.

Ce succès incontestable de la mobilisation syndicale marquait votre colère et vos inquiétudes sur l'avenir de votre profession et sur les conditions d'exercice de celle-ci.

Le Gouvernement, par la voix de son Premier Ministre, répondait le jour même à certaines de nos légitimes revendications mais uniquement sur le plan fonctionnel.

François HOLLANDE, Président de la République se saisissait alors du dossier, nous recevait quelques jours après et nous proposait 4 axes de travail.

Nous ne pouvions que nous satisfaire de ces propositions de travail qui portaient notamment sur l'amélioration des conditions de travail, de la carrière, de la rémunération des policiers et de l'augmentation des moyens.

Les dramatiques événements du mois de novembre, qui coûtaient la vie à tant de nos concitoyens, venaient suspendre ce processus de négociations.

Si le cycle de concertation a repris, non sans difficulté, avec notre Ministère de tutelle, il appert que les dernières propositions faites sont très loin de nos espérances.



YVES LEFEBVRE - SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Ce ne sont pas les quelques « mesurette » annoncées à ce jour, le saupoudrage de la grille indiciaire et la faible augmentation du point d'indice, après 7 ans de gel, qui pourront nous satisfaire.

Le Gouvernement ne pourra sans cesse se retrancher derrière le spectre de l'austérité alors que les policiers doivent sans cesse en faire plus.

Le social, au sein de notre ministère n'est pas en reste et s'enfonce de plus en plus dans le marasme.

Les textes d'application pour le droit à don de congés et pour les autorisations d'absences au conjoint pour examens médicaux liés à la grossesse ne sont toujours pas pris.

Le dossier du financement de la cotisation mutuelle est toujours au point mort...

Aussi, aujourd'hui, rien ne serait pire que de baisser les bras. **UNITÉ SGP POLICE-FO**, fer de lance du mouvement du 14 octobre, entend bien le rester et continuer à faire entendre la voix des policiers, nos voix.

UNITÉ SGP POLICE-FO appelle tous les policiers à rester mobilisés car, si le compte n'y est pas, il n'y aura pas d'accord et nous appellerons alors à un nouveau mouvement.

C'est ensemble, toujours plus nombreux, que nous imposerons d'être écoutés !

Nous ne serons respectés que si nous sommes craints...



Yves LEFEBVRE - Secrétaire Général d'UNITÉ SGP POLICE-FO

Le travail, l'abnégation et les risques encourus par les policiers doivent être rémunérés à leur juste valeur !

La rémunération, et notamment celle des fonctionnaires, a toujours été un sujet plus ou moins « tabou » dans notre pays et personne n'aborde ce sujet de façon très aisée, préférant toujours garder une part de mystère.

Et pourtant, qu'avons-nous à cacher, surtout nous, les policiers ?

Qui, plus que nous, risque autant sa vie ou son intégrité physique ?

Qui, plus que nous, a autant de pression, pression de la hiérarchie, pression des politiques ?

Qui, plus que nous, peut craindre pour

sa famille eu égard à la montée de la violence envers nous ?

Alors, oui, nous sommes certainement un coût pour le contribuable français mais, se plaint-il de ce coût quand il aspire à toujours plus de sécurité et se félicite des mesures prises à l'issue des dramatiques attentats qui ont touché notre pays ?

De plus, alors que l'inflation a été de plus de 170% ces 30 dernières années, le salaire des gradés et gardiens n'a lui augmenté que d'à peine 120%.

Alors oui, j'ose le dire, et vous l'avez dit avec moi le 14 octobre dernier, le policier n'est pas payé à hauteur de son investissement, de sa disponibilité et des risques qu'il encourt.

C'est pourquoi, vous pouvez compter sur moi et sur l'ensemble des représentants UNITÉ SGP POLICE-FO dans cette négociation sur le plan pluriannuel dont je vous fais état de la situation à ce jour.

L'INDICIAIRE

À ce jour, l'unique proposition de grille indiciaire émanant de la DRCPN, date déjà du 25 janvier dernier.

La réunion du 15 mars 2016 fut, pour notre organisation syndicale, une nouvelle déception, tant la situation semble figée et n'évolue pas depuis maintenant 2 mois.

À l'exception d'un saupoudrage de quelques points d'indice, nous dit-on, l'administration campe sur ses positions, et ce pour la première fois dans l'histoire des négociations salariales au sein du Ministère de l'intérieur.

Aucune contre-proposition n'a été faite à ce jour...Rien de plus que les revalorisations communes servies à l'ensemble de la fonction publique...

Une provocation de plus, qui suscite notre indignation.

L'AVANCEMENT DE GRADE

En revanche nous pouvons noter des avancées significatives en matière de résorption des viviers des Qbistes et Uvistes :

Accès au grade de Brigadier :

Résorption du vivier des Gardiens de la paix titulaires des QB et de la qualification OPJ, selon un plan pluriannuel 2017/2020.

Dès la prochaine CAPN dédiée à cet avancement, environ 6000 postes seront ouverts à la promotion. Les années suivantes verront un volume de plus de 4000 postes.

Accès au grade de Brigadier-chef :

Résorption du vivier des Brigadiers titulaires des UV selon un plan Pluriannuel.

Avancement Major :

Doublement des postes ouverts à l'avancement au grade de Major.

RULP et MEEEX :

L'administration propose la création de 500 postes de RULP et MEEEX au total. UNITÉ SGP POLICE en réclame le double pour promouvoir encore plus de collègues !

Taux d'encadrement :

Il semblerait que l'administration soit encline à considérer les adjoints de sécurité pour le calcul du taux d'encadrement. C'est une avancée qui permettra à de nombreux collègues d'en profiter, mais ce taux doit encore être rehaussé à 33%.

Prime Officier de Police Judiciaire OPJ :

La prise en compte du dossier OPJ en terme indemnitaire se traduit par un doublement de la prime initiale, soit 100€ par mois, pour les 16000 OPJ habilités.

L'I.S.S.P.

Quant à l'ISSP, l'administration ne veut à ce jour rien savoir ! On nous rebat les oreilles qu'il n'y a rien à espérer de ce côté-là, qu'il s'agit d'une indemnité propre aux policiers qui coûterait cher à la fonction publique.

Mais c'est bien là le débat ! Nous revendiquons cette différence avec le droit commun.

Ainsi, le différentiel positif, cher à la Présidence de la République, doit s'appliquer également à l'ISSP.

A statut particulier, revalorisation particulière !

A bon entendeur... **Nous ne lâcherons RIEN !!!**

Un Honnête Voleur : La Rochelle

Plein de savoir vivre...

En septembre dernier, un boulanger de la Rochelle est allé déposer plainte pour le vol de sa camionnette. Sauf que le lendemain, son véhicule était de nouveau devant son domicile, les clés dans sa boîte aux lettres accompagnées d'une lettre d'excuses et de 20 euros pour l'indemniser de la consommation d'essence faite durant son périple. Le voleur avait trouvé le numéro de téléphone du boulanger, en profitant pour lui laisser un message d'excuses avec ses coordonnées. Le voleur a été rappelé par sa victime, à qui il a pu expliquer qu'il avait eu besoin d'une voiture pour rentrer chez lui en urgence. Notre boulanger a jugé son voleur fort sympathique. L'histoire ne dit pas si notre voleur sera poursuivi par la justice ou pas...



Porsche 9 11 Carrera

Nouvelle voiture de la gendarmerie française



Après avoir vu fleurir sur nos bords de route des Subaru Impreza puis des Mégane RS, il va falloir ouvrir l'œil sur les Porsche 911 !

La gendarmerie a pris l'habitude de passer des appels d'offres pour équiper ses brigades rapides d'intervention (la BRI) de véhicules puissants et dissuasifs. Ayant cédé aux charmes d'un moteur de type Boxer avec la Subaru WRX en 2006, elle continue dans ce sens en commandant à Porsche 18 voitures. La 911 type 991 Carrera 4S a retenu tous les suffrages face notamment à une Ford Focus ST moins performante.

Cette article publié le 02 avril 2015 sur le site wikistrike.com et dont la source provient du site 9legends.com est bien-sûr un joli poisson d'avril! ☺

Lamageddon

Course poursuite entre 2 lamas et la police



Les chaînes de télévision ont retransmis en direct une épique et improbable course-poursuite entre la police de Phoenix et... 2 lamas fugeurs.

Les deux animaux, un noir et un blanc, étaient dans la remorque d'un camion qui les transportait vers un centre de rééducation. Mais la porte de la remorque s'est ouverte, ce qui a permis aux deux lamas de s'échapper, en laissant un troisième sur place.

Les deux camélidés se sont retrouvés en cavale dans les rues de Sun City, où ils ont donné du fil à retordre à des dizaines de policiers qui tentaient de les attraper. La course a pris fin lorsque le lama noir a été capturé au lasso, tandis que son compère blanc, acculé dans un cul-de-sac, a fini par se rendre, sans violence.

Source: Sud Ouest

Voiture Futuriste

La police municipale d'Evry a testé un véhicule tout droit sorti de «Retour vers le Futur...»



Ce véhicule qui ressemble à un «Transformer» est «made in France» et disponible à la vente. Il est fabriqué dans le Nord-Pas-de-Calais. 100% électrique, son autonomie et sa vitesse sont limitées : 80km à 25km/h. Il a été testé le 11 avril dernier par la Police Municipale d'Evry. Il est équipé d'un bras télescopique faisant monter la cabine conducteur à 3,50m de haut. Idéal pour de la surveillance dans le cadre privé comme public. Son point faible étant sa seule et unique place, donc impossible de patrouiller à plusieurs, la société Iris, qui a développé cette voiture, étudie une variante bi-place. Le prix d'achat de ce véhicule étant de 45 000€ hors taxe, il n'est pas sûr que la ville d'Evry casse la tirelire pour s'offrir quelques exemplaires. Toutefois, des sociétés privées auraient déjà passé commande.

Photos et Source: Le Parisien.fr



Dépannage polémique

La Police Municipale de Leucate s'improvise dépanneur de fauteuil roulant...



Le 30 août dernier, les Policiers municipaux de Leucate ont porté assistance à une personne handicapée en panne sur une route fréquentée. Ce qui fait polémique, c'est la façon dont ils s'y sont pris pour venir en aide à cette personne. A sa demande, ils ont poussé son fauteuil roulant avec l'avant de leur voiture sur la route. Ceci n'a pas échappé à des automobilistes qui ont filmé la scène. Devant les faits, la Mairie de Leucate a engagé une procédure disciplinaire à l'encontre de ses deux agents, bien que consciente

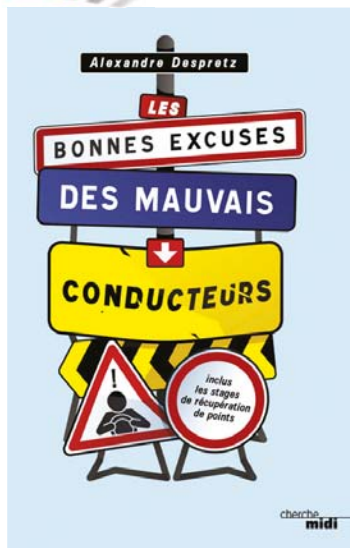
de la bonne volonté de ces derniers de venir en aide à cette personne en danger sur cette route et refusant d'abandonner son fauteuil. D'ailleurs, la famille de cette personne a refusé de déposer plainte contre les agents, estimant qu'ils avaient fait de leur mieux pour lui venir en aide .

Source: lindependant.fr



Humour au volant...

Quelques extraits triés du Livre «Les bonnes excuses des mauvais conducteurs» d'Alexandre DESPRETZ



Alexandre DESPRETZ est fonctionnaire de police, motard, au sein de la PP.

Voici quelques extraits parmi plus de 150 anecdotes vécues...

Les Bonnes Excuses des Mauvais Conducteurs - A.Despretz - Edition : Cherche Midi

► **Risqué :** «Bonjour, vous avez bu ?

- Non, un petit peu... juste une cuillère !
- Regardez-vous, vous ne tenez pas debout !!!
- Mais moi, monsieur, je conduis assis !
- Très bien, vos papiers, s'il vous plaît !»

► **Trop tôt :** Contrôle d'alcoolémie en début d'après midi (14h45) :

- Bonjour, contrôle routier, veuillez souffler, s'il vous plaît.
- Je veux bien mais à cette heure-ci, j'ai pas encore assez bu...

► **Combo! :** «Bonjour, madame, vous n'avez pas vu le feu rouge ?

- Ben non, j'étais au téléphone.»

► **Le blagueur :** Lors d'un contrôle routier, cet automobiliste demande une faveur au policier, celle d'ôter ses lunettes avant de souffler dans l'éthylotest. Le policier accepte puis ce conducteur ajoute :

- «- Bah, ça fera deux verres en moins...»

► **Mufle :** «- Ça vous ennuie pas que je vous donne le permis de ma femme, parce que si je vous donne le mien, j'ai plus de permis, j'ai plus de points.»

Extraits issus de Metronews.fr



La Justice Divine...

En voulant cracher sur des Policiers, il tombe du 3^{ème} étage...



Le 14 juillet dernier, à Colmar, un individu de 27 ans, qui recevait des amis dans son appartement rue Galtz au 3^{ème} étage, a été très mal inspiré, alors qu'il se trouvait sur son balcon, à 2h du matin. Voyant un véhicule de Police en contre-bas, il a voulu cracher dessus, et ayant pris son élan, il a perdu l'équilibre et s'est retrouvé 3 étages plus bas après être passé par-dessus la rambarde de son balcon. Sa chute a été amortie par des buissons, mais il a fini à l'hôpital avec un traumatisme crânien et plusieurs fractures.

Les policiers intervenant sur place ont contrôlé les amis du «cascadeur»... Bonne pioche! Parmi eux, un individu faisant l'objet d'une fiche de recherche depuis plusieurs mois pour purger sa peine. Il a été interpellé.

Source: dna.fr



NON à la fermeture des bureaux de Police Rémois

À Reims, la Police de Proximité s'est installée à partir de 1999.

Progressivement, cette « doctrine » est passée du stade de dogme à celui de superflu.

La réforme du Code de Procédure Pénale, les tâches indues et surtout la baisse des effectifs, conséquences directes de la RGPP opérée entre 2008 et 2012 (-10 000 policiers) ont fait se réduire à peau de chagrin la présence Policière sur le terrain.

Pour pallier ce manque de visibilité, les élus ont alors été encouragés à créer ou intensifier les Polices Municipales et à mettre en place la participation citoyenne. De leur côté, les particuliers et les entreprises ont fait appel à des sociétés privées pour assurer leur propre sécurité.

La Police Nationale a, quant à elle, rappelé nos collègues retraités dans le cadre de la réserve civile, puis recruté à titre gracieux des citoyens volontaires.

Au lieu d'être complémentaires, ces dispositifs se sont progressivement substitués à la Police Nationale.

Sans aucun remord, la hiérarchie Rémoise a décidé de faire davantage avec moins de moyens humains en avançant l'argument suivant : « Des Policiers sur le terrain plutôt que dans les bureaux » !!! Belle reconnaissance

pour les collègues qui se sont investis afin de créer un maillage au sein des quartiers.

Puis les hostilités ont commencé avec la fermeture du secteur centre-ville en septembre 2014.

Sous couvert de restructuration, rationalisation, mutualisation, et j'en passe, les bureaux de Police ont, à partir de septembre 2015 été remis en question sur la base d'arguments erronés en rapport avec la quantité et la qualité du travail accompli ainsi que sur des notions d'hygiène et de sécurité. Tout ceci en faisant abstraction du recueil du renseignement opérationnel, des actions partenariales, et de la valorisation auprès des citoyens de l'institution Policière.

Face à la volonté affichée par la hiérarchie de fermer tout ou partie des bureaux de Police, UNITÉ SGP POLICE Marne a rencontré tous les élus des communes rattachées à la circonscription afin de leur exposer nos difficultés et de devenir force de proposition.

Ainsi, voici les axes qui ont été définis : -Travailler sur le **redécoupage géographique** des zones de compétences des bureaux de Police afin de mieux équilibrer les charges de

travail et non pas utiliser ce redécoupage pour fermer une ou plusieurs structures.

-Recentrer les missions des chefs de secteurs sur les prises de contacts avec les différents chefs d'établissements scolaires, les logeurs, les institutionnels afin de rassurer la population, recueillir du renseignement et anticiper les événements.

-Utiliser la notion d'hygiène et de sécurité et notamment la vétusté d'un certain nombre de bureaux de Police, pour **revendiquer la mise en place d'un plan de réhabilitation** en priorisant la sécurisation des structures (SAS – alarmes coup de poing, etc....)

-Rechercher et obtenir rapidement des structures mieux adaptées pour les bureaux de Police les plus vétustes (Bureaux de Police Europe et Tinqueux principalement).

-Interpeller les partenaires (Mairies et organismes logeurs) pour la prise en charge financière de tout ou partie des structures policières.

En effet, et même si la demande peut paraître « originale », voire s'apparenter à de la mendicité, nous craignons que les bureaux de Police ferment les uns derrière les autres au motif d'arguments purement économiques.



Chrisitan POUS
Secrétaire Régional Champagne-Ardenne



Transferts et gardes de détenus hospitalisés

CHARGES INDUES :

Vous avez dit transfert de charges ?

Les huit unités hospitalières (UHSI) ont été transférées à l'administration pénitentiaire il y a quelques années. Mais il demeure une problématique liée à la restriction des budgets des CHU (vacations de médecins et d'infirmières, notamment pour le week-end), qui ont baissé ces deux dernières années.

En conséquence, à Bordeaux comme ailleurs, le week-end, tous les lits de l'UHSI ne peuvent être occupés faute de personnel médical en nombre suffisant.

Nos collègues policiers de la CSP Bordeaux doivent donc garder des détenus hospitalisés dans des chambres non sécurisées.

Il y a également à prendre en compte la dimension régionale de Bordeaux qui amène la prise en charge médicale (suivant les spécialités) de détenus de toute la région.

En fonction des pathologies, le CHU étant réparti sur 3 sites, il arrive très régulièrement que les détenus ne puissent être gardés à l'UHSI, mais dans des chambres non sécurisées. **Encore une fois, ce sont les policiers de la CSP Bordeaux qui sont mis à**

contribution, retirant des effectifs de police secours ou de proximières de la voie publique, les divisions de Bordeaux et de Pessac étant les plus impactées.

Au niveau des transferts de détenus des maisons d'arrêt vers le TGI, depuis fin 2015, l'Administration pénitentiaire assure en Gironde cette mission.

Si au départ, nous aurions pu penser que la charge de travail de nos collègues policiers du palais de justice (UAAJ-SOPSR) de Bordeaux allait être allégée, il n'en est rien.

En contre partie, ce service va devoir **assurer près de 1.000 présentations supplémentaires par an.**

Car, désormais, nos collègues gendarmes ne présentent plus les individus mis en cause devenus prévenus devant les magistrats du parquet ou aux audiences correctionnelles. Ils les déposent au poste de police du palais qui doit ensuite gérer leur présentation ou leur comparution. **Une charge en a remplacé une autre....**



Aymed KORBOSLI
Secrétaire Régional Sud-Ouest

TERRORISME :

MARSEILLE N'EST PAS ÉPARGNÉE

Après la vague d'attentats qui a endeuillé notre pays en 2015, l'État d'Urgence est de mise sur l'ensemble du territoire et ce pour quelques semaines encore.

Plus que jamais nos collègues sont sollicités et assument avec professionnalisme et courage leur mission de protection et de sécurité de nos concitoyens.

C'est dans ce contexte que le 11 Janvier 2016 à Marseille, un acte odieux allait à nouveau rappeler à nos concitoyens que la menace terroriste est loin d'être terminée.

En tentant d'assassiner un professeur juif à l'aide d'une machette, un individu d'une quinzaine d'années allait non seulement semer l'effroi et la consternation au sein de la communauté juive de Marseille, mais bien au-delà sur l'ensemble de notre pays.

En se revendiquant de DAESH, ses intentions étaient claires !

Grâce au professionnalisme et au courage d'un équipage de policiers, cet individu toujours armé, sera interpellé quelques minutes plus tard à la Station Dromel.

Sa détermination et sa volonté de tuer des juifs, mais aussi des policiers étaient encore présentes lors de son arrestation, et sans le sang-froid de nos collègues, un drame aurait encore pu avoir lieu.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Monsieur le Maire de Marseille, tout comme l'ensemble de la classe politique ont salué la rapidité de l'arrestation sans dommages collatéraux.

La communauté juive a elle aussi salué nos collègues dans la Grande Synagogue de Marseille où elle leur a rendu hommage.

Nos félicitations les plus appuyées aux policiers intervenants et nos vœux de prompt rétablissement au professeur agressé.



Diégo MARTINEZ
Secrétaire Départemental 13



Rejoignez-nous, on se bat pour VOUS

Il suffit de se rendre au Commissariat de Gueret en Creuse pour immédiatement constater que **les autres organisations syndicales sont aux abonnés absents** depuis trop longtemps.

Après les belles promesses des élections de 2014 elles sont reparties comme elles sont passées, en courant d'air en ne laissant que peu de souvenirs mais beaucoup de faux espoirs jusqu'à leur prochain passage certainement programmé en 2018.

Contraste saisissant avec la **dynamique insufflée par le Bureau national de notre organisation** conduit par Yves LEFEBVRE, une équipe zonale portée par Aymed KORBOSLI qui depuis Bordeaux a toujours eu à cœur de ne laisser aucun service en retrait, et son nouveau bureau régional composé de collègues élus dans chaque département du Limousin afin que chacun y soit représenté, animé par son secrétaire régional Gregory HUGUE.

Il aura fallu que nous intervenions seuls auprès de la DDSP et du SGAMI pour obtenir de nouveaux bureaux prochainement entièrement rénovés pour nos collègues qui en avaient

bien besoin depuis des années avec un budget avoisinant les 5.000 euros de travaux et la dotation d'un local syndical qui n'existait pas.

Lors de nos différentes audiences avec la DDSP, nous nous félicitons d'avoir toujours obtenu une écoute sérieuse, constructive et optimiste de l'aveu même de la hiérarchie. **Notre travail syndical amenant des avancées rapides dans la gestion des conditions de travail de nos collègues au quotidien.**

En situation d'état d'urgence nous obtenons notamment que les accès aux locaux soient sécurisés (réparation de la porte d'entrée, vidéo protection des accès, pose de films sans tain sur certaines vitres...)

C'est fort de ce constat que le bureau départemental de L'UNSA Police représenté par Vincent LECORRE nous a sollicité afin selon ses propres mots : «rejoindre une équipe investie, appréciée, présente au quotidien et au travail dans l'intérêt de tous, qui est la seule à même de faire bouger les choses après l'abandon des collègues par les autres syndicats».

Les effectifs de la Creuse très

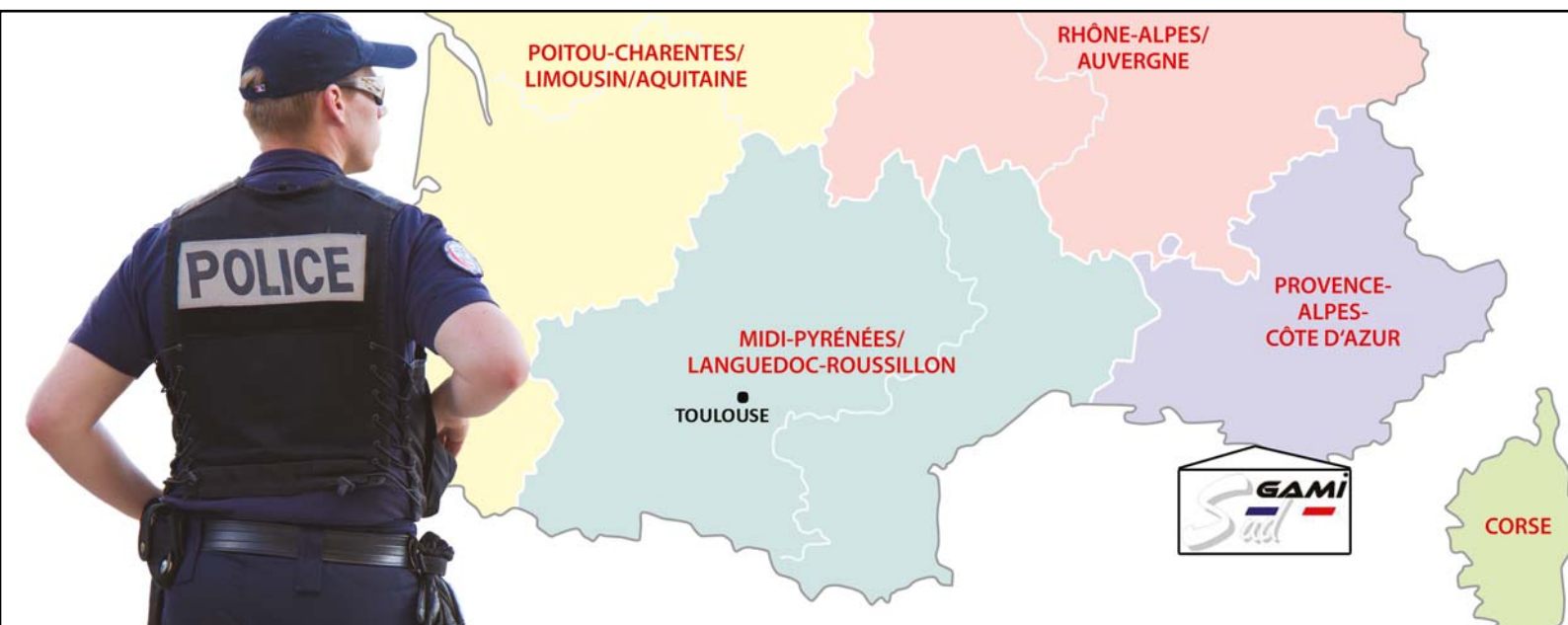
nombreux à nous rejoindre depuis plusieurs mois ont fait le même constat de leur situation et aujourd'hui dans ce département **plus un seul représentant ou adhérent à L'UNSA**, et ce n'est qu'un début...

Pour rappel le 14 octobre 2015, à l'appel d'UNITÉ SGP POLICE-FO auquel s'étaient ralliées toutes les organisations syndicales, plus de 10000 policiers se sont rassemblés place Vendôme à Paris affirmant le mot d'ordre de notre secrétaire général Yves LEFEBVRE : «IL EST TEMPS DE PASSER DE LA PAROLE AUX ACTES.»

Pour la revalorisation indiciaire, les carrières accélérées avec l'absorption des viviers QBistes et UVistes sur 3 ans, l'augmentation de l'ISSP de 26 à 32%, l'augmentation du nombre de postes de brigadiers chefs et de majors, le financement de la cotisation mutuelle, la remise à plat de certaines missions, les collègues de la Creuse comme ceux toujours plus nombreux des autres départements ont compris que seul UNITÉ SGP POLICE-FO faisait des propositions sur l'avenir car ils sont les seuls à travailler au présent.



Grégory HUGUE
Secrétaire Régional Limousin



Fusion des Régions Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon

Lorsque deux régions fusionnent pour devenir un méga pôle régional, et que le basculement de 8 départements transforme la nouvelle zone en un immense territoire de 21 départements, il est évident que rien ne doit être abordé avec légèreté et que les compétences et prérogatives dévolues à chacun des acteurs majeurs constitutifs de la zone Sud méritent d'être clairement et stratégiquement définis, avec cohérence, objectivité et souci d'efficacité au bénéfice de tous.

S'il est incontestable que le siège du SGAMI et de la zone, est implanté à Marseille, force est de prendre en considération que le deuxième pôle majeur et fonctionnel est déjà bel et bien en place, à 400 kilomètres plus à l'ouest sur le site de Toulouse, sous la dénomination de "Délégation régionale de Colomiers".

Déjà parfaitement autonome en matière de gestion, d'organisation et de fonctions opérationnelles, cette Délégation Régionale de Toulouse est le centre névralgique de l'activité syndicale paritaire du CEA, de même s'agissant des Comités médicaux et instances administratives liées à notre corporation.

Le profond attachement des organisations syndicales, des personnels administratifs, Police et Préfecture au maintien de fonctionnement et de compétence de cette Délégation semble avoir été parfaitement entendu puisque les différentes approches et rencontres préalables à cette fusion-absorption n'ont eu de cesse de réaffirmer, de garantir et rassurer, quant au maintien de la Délégation et son renforcement en terme d'autonomie, de compétence et de moyens, afin de garantir un relais efficace et optimal pour le SGAMI de Marseille sur le secteur Ouest de la zone, incluant de fait la région "Occitanie" (fusion de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon).

A ce stade, alors que les enjeux à l'évidence sont considérables, peu de fausses notes mais des personnels dans l'expectative de la période transitoire, laquelle est observée avec circonspection et une inquiétude à peine voilée par les autorités toulousaines de la zone.

En effet, le savoir-faire et la technicité, la spécificité liés à la région MP, (à fortiori renforcée par LR) doivent légitimement faire bénéficier à la délégation du SGAMI des

compétences et prérogatives spécifiques, assorties de l'autorité et autonomie nécessaires à garantir fonctionnement administratif, exécution concrète et optimale des décisions et supervision au plus près, ceci pour les 13 départements des 2 nouvelles régions fusionnées.

UNITÉ SGP POLICE apportera son concours à la réussite d'une période transitoire qui se voudra gage de bon sens et de cohérence, observant que désormais la représentativité majoritaire de notre organisation repositionne la configuration des équilibres paritaires à la faveur de notre syndicat, lequel ne manquera pas d'argumenter et de démontrer avec bon sens et objectivité tout l'intérêt de la réussite de cette nouvelle approche régionale et zonale, inédite jusqu'ici.



Didier MARTINEZ
Secrétaire Régional Midi-Pyrénées



L'essor du renseignement territorial

La réorganisation du « renseignement » dans la police nationale des dernières années a amené la création du R.T. (ex Sdig) et surtout son développement légitime en 2015 après les 2 séries d'attentats parisiens.

En conséquence, les SRT et DZRT sont gérées au niveau budgétaire, et sur une partie administrative, par les DDSP, ou sur les zones, par les Coordinateurs Zonaux de Sécurité Publique.

réfèrent national Investigation-Renseignement, Michel CHOUIPPE-MACE, sont à votre écoute, via le relais de vos bureaux départementaux et régionaux UNITÉ SGP POLICE-FO. Le maillage de délégués RT a cette utilité.

La Sécurité Intérieure, davantage tournée vers les « milieux fermés », a subi le même effort de développement lié à la menace terroriste exponentielle. La DGSI, d'un côté, reprenant les prérogatives de l'ancienne DST, et de l'autre les RT redevenant en quelque sorte les « RG ».

Pour certains collègues issus d'autres directions, et notamment venant de la Sécurité Intérieure, c'est un peu un choc des cultures.

Mais globalement, l'attention portée par l'Administration du fait de la priorité des missions et les moyens octroyés, semble réelle. Ces moyens doivent être à la mesure des attentes des politiques et de l'opinion publique. Au niveau syndical, **UNITÉ SGP POLICE** s'appuie sur un réseau de délégués de service, déjà en place ou en cours d'installation, afin de relayer au mieux les problèmes et revendications spécifiques aux services du R.T.

La plupart des sollicitations ou interventions sont gérées directement par les bureaux départementaux ou zonaux (conditions de travail, gestion horaire, matériel, missions).

Ensuite, **le bureau national UNITÉ SGP POLICE est à même de recouper et regrouper les problématiques communes ou récurrentes à plusieurs services sur le territoire national, qui mériteraient un suivi ou une intervention en « Centrale ».**

Le secteur « conditions de travail » dirigé par Jérôme MOISANT, et le

Il est en effet plus que souhaitable qu'il y ait une **harmonisation de la gestion des heures** (permanences, astreintes, décalages, rappels), **des stages** (prises en charge de frais, véhicules de service,...) et **des missions**. La charge de travail étant importante, un état **des effectifs** devra régulièrement être effectué.

Enfin, au niveau structurel, le R.T. va être impacté (à moindre échelle) par la réforme nationale des structures de la Sécurité Publique. Le canevas donné par la DCSP, à adapter en fonction de la taille des unités et des réalités de terrain, établit **3 divisions** :

- Economique et sociale
- Faits de société et mouvances contestataires
- Dérives urbaines et Islam radical

Le RENSEIGNEMENT, services RT et SI, de part la spécificité des missions et l'intérêt fondamental pour la sûreté de l'État, mérite toute l'attention de notre organisation syndicale.



Michel CHOUIPPE-MACE
Réfèrent National
Investigation/Renseignement

Un manque flagrant de reconnaissance...



Éric est affecté à Dombasle sur Meurthe, en Meurthe et Moselle.

Après **33 ans de bons et loyaux services** durant lesquels il a cumulé **une douzaine de blessures en service**, lui faisant cumuler **30% d'invalidité imputable au service**, il a été **placé en arrêt forcé** par le médecin de l'administration.

Outre sa souffrance physique quotidienne, due à ses multiples opérations, il ressent la frustration de ne plus pouvoir aller travailler et donc, se sent inutile aux yeux de notre institution.

Alors, résigné, désabusé, n'ayant plus d'autre choix, il demande la liquidation de ses droits à pension. Mais, l'administration, avec toute

l'humanité et le tact dont elle est coutumière, comme pour le remercier de ces 33 années consacrées à servir son prochain, avec un investissement sans faille qui lui a valu ses 30% d'invalidité, lui annonce qu'il **perdra ses 1000 heures supplémentaires** faites durant sa carrière et qu'il n'a pu récupérer durant son activité **ainsi que les 2X20 jours de ses 2 CET** qui doivent impérativement être pris sous forme de congés et, en tout état de cause, être liquidés avant de partir à la retraite...

Mais pour liquider ces congés et ces HS, il faut-être en position d'activité, non ?

Et le médecin statutaire, ne refuse-t-il pas qu'il reprenne ?

Et s'il n'est pas en mesure de reprendre, n'est-ce pas à cause de ses blessures en service ?

Peu importe, pour l'administration, la loi, c'est la loi et les textes, ce sont les textes... Dès lors, il convient de les appliquer, de manière stricte et rigide, sans état d'âme...

Alors **Éric**, outre les incidences physiques consécutives à ses blessures en service, qu'il devra subir le reste de sa vie, **c'est désabusé et attristé qu'il va devoir partir à la retraite**, fier d'avoir donné autant de sa personne durant sa carrière mais **écœuré d'en recevoir une si piètre reconnaissance...**

Le 14 octobre 2015, nous avons initié une mobilisation sans précédent devant la chancellerie afin de revendiquer plus de reconnaissance... **En voilà un exemple tristement concret...**

À UNITÉ SGP POLICE-FO, nous ne laisserons pas faire, nous ne baisserons pas les bras et tout sera fait pour faire modifier ces textes, pour qu'enfin les nombreux policiers blessés en services ne soient pas «sanctionnés» lorsqu'ils ne sont plus en mesure de reprendre leur activité.» Sur ce sujet aussi vous pouvez compter sur notre détermination !



Guy DALIER
Secrétaire National Est

DUNKERQUE

À bout de souffle...



Les collègues du dunkerquois n'en peuvent plus, ils sont à bout de souffle.

Les sections de roulement, dernière rustine avant la noyade du bateau dunkerquois, viennent en renforts incessants de la brigade de Sûreté Portuaire (cette unité étant incapable d'assurer sa mission terrestre de sécurisation).

Ils renforcent également de manière perpétuelle le Commissariat de Grande Synthe pour garder les geôles, du fait de la pénurie d'effectifs.

De plus, les Patrouilles VIGIPIRATE entravent les missions de Police Secours du fait de la présence à bord du P.M.

Concernant les pools judiciaires de secteurs et SU, ils deviennent la rustine du service de Quart. En effet, ils viennent en renfort du quart du lundi au dimanche malgré leurs horaires hebdomadaires et cela en plus des astreintes, ce qui va encore accroître le retard dans les dossiers.

Le service U.G.S. (une section d'intervention au rabais) est submergé

de missions. En plus de celles habituelles, ils doivent sécuriser le camp de migrants de Grande Synthe aux dépens de toutes les règles de sécurité.

Ils ont une obligation de résultats sur les interpellations de migrants et en guise de remerciement on leur propose des horaires totalement inadaptés.

UNITÉ SGP POLICE dénonce la dégradation continuelle des conditions de travail de nos collègues de DUNKERQUE et exige un renfort URGENT d'effectifs pérennes !



Fabrice DANIEL
Secrétaire Départemental Nord



Normandie, solidaire et active

Le premier Janvier 2016 restera la date de naissance de la Normandie une et indivisible....

La Normandie !!! Un nom qui fait rêver et qui alimente les fantasmes. La Normandie patrie de Guillaume Le Conquérant ravira également le palais de l'amateur de Neufchâtel comme il enchantera le touriste amoureux du Mont Saint Michel....

Véritable trait d'union entre la région parisienne et les embruns marins, cette Normandie verdoyante n'est pas toujours digne de la carte postale lorsqu'il s'agit d'évoquer la condition policière. **Manque cruel d'effectifs, perte drastique de moyens, hausse des contraintes et explosion du nombre de missions**, tel est le verso du paysage idyllique !

Les cinq départements normands sont : La Seine Maritime, l'Eure, le Calvados, l'Orne et la Manche... A cet inventaire il y a lieu de souligner la présence sur notre territoire de la deuxième plus grande Ecole de Police de France, celle de Rouen Oissel....

Dans chacune de nos implantations l'enjeu est extrêmement important car

il s'agit pour moi en ma qualité de secrétaire régional « Normandie » de réaliser la fusion tout en préservant les spécificités et les nuances dans les façons de travailler. Les délégués départementaux et leurs équipes que je connaissais déjà en amont m'ont tous séduit. **L'investissement au service du policier et la défense des intérêts catégoriels sont au cœur de nos préoccupations** et j'ai plaisir à découvrir la fraîcheur des initiatives locales qui dynamisent notre région.

Savoir faire, savoir être, savoir dire, savoir se projeter, savoir mettre en commun, tel est le projet en marche.

Des actions ont déjà été menées et le résultat est fructueux. Le dossier très technique de l'A.S.A est une référence en la matière.

Le bureau départemental 76 basé à Rouen depuis septembre 2014 a étudié puis mis à contribution un cabinet d'avocats pour restaurer les collègues dans leur bon droit en diligentant un recours au Tribunal Administratif. Cette procédure a porté ses fruits et est dorénavant étendue à l'ensemble des départements de la Normandie. **La mutualisation des compétences et**

des savoir-faire au service du collectif est en action....

Avec cette Normandie solidaire et active, c'est tout un champ de compétences et tout un amalgame de connaissances mutualisées qui vont nous faire aller toujours plus loin dans le fond des sujets traités. Le superficiel est souvent l'ennemi du syndicaliste. Trop souvent c'est le symptôme qui est traité et non l'origine du mal. Avec cette grande Normandie couplée à notre structuration intelligente, c'est un dynamisme et une expertise dans la résolution des problèmes qui prennent vie.

En tant que secrétaire régional « Normandie » il m'appartient de mettre en musique tout ce capital humain pour en faire bénéficier chacun des policiers normands.

Collègues, le syndicat UNITÉ SGP POLICE-FO est le vôtre. Notre marque de fabrique et les maîtres mots sont et demeureront : Disponibilité, Rigueur, Proximité et Humanisme....



Frédéric DESGUERRE
Secrétaire Régional Normandie

MONTBELLIARD

Commissariat de Montbéliard, ZSP et décrépitude !

À la vue de ces quelques photos prises au commissariat de Montbéliard, force est de constater que depuis le placement en ZSP de ce commissariat, rien ne s'est arrangé !

Misère et décrépitude, les conditions de travail sont scandaleuses, indignes d'un service public digne de ce nom.

Pas de sas à l'accueil, la sécurité laisse à désirer... Et le chef de poste est dans un bureau borgne.

Le vestiaire féminin est sous la menace de l'effondrement du cumulus avec l'érosion bien avancée de ce dernier.



Les sanitaires dédiés au personnel sont infects...odeur, écoulement suspect...



La salle de repos est infestée de moucheron en permanence...

L'accès aux étages par l'escalier donne juste l'envie de faire demi-tour, de crainte de trouver pire plus haut!



Enfin pour couronner le tout, au commissariat, pour s'orienter, il faut suivre la flèche...c'est simple non?

UNITÉ SGP POLICE a saisi le SGAMI sur ce dossier urgent, et si rien ne bouge UNITÉ SGP POLICE saisira les parlementaires locaux pour une visite du commissariat qui fera du bruit à n'en pas douter.



*Christian PERRET
Secrétaire Régional Bourgogne-FC*

BESANÇON

Bonne et heureuse retraite Jacques !



Notre collègue Jacques FANDELET, Major RULP de la CSP BESANCON a décidé de prendre sa retraite cette année.

UNITÉ SGP POLICE tient ici à saluer un collègue franc, sincère, au caractère bien trempé certes mais qui laissera son empreinte dans ce ciat de Besançon.

Jacques a été un délégué CAPI remarqué par sa pugnacité et sa détermination dans ce rôle pas si facile de représentant du personnel en CAPI.

UNITÉ SGP POLICE tient à remercier Jacques pour sa fidélité syndicale et son implication profonde dans son rôle de délégué syndical au service des autres et toujours ardent défenseur de nos collègues en CAPI dans des joutes verbales dont il avait le secret.



*Le Bureau Départemental 25
Le Bureau Régional BFC*



GO-FAST À la PJ de Perpignan, la lutte contre le trafic de stupéfiants s'intensifie

En juin 2010, la Sécurité Publique de Perpignan informe la PJ, de l'utilisation de véhicules de luxe par une famille en inadéquation avec leurs revenus.

En effet, un des frères, Smaël, utilise un Porsche Cayenne, acquis au nom du père, intérimaire, pour une valeur d'environ 30 000€. Le second frère, Mehdi est suspecté de se livrer à un trafic de stupéfiants. Ce dernier est déjà bien connu pour ce genre de méfaits.

Le Procureur avisé, décide l'ouverture d'une enquête préliminaire pour non justification de ressources.

La famille fait preuve de beaucoup de prudence et de discrétion, ce qui rend le travail d'investigations compliqué.

En 2012, le père fait l'acquisition d'une Mercedes C63 estimée à 47 000€, puis en 2013, Smaël est interpellé à Barcelone en compagnie de 2 autres individus en possession de 160gr de résine de cannabis et 1 000€ en espèces. En mars 2014, Mehdi est lui, contrôlé en Espagne avec 2 Perpignanais dans un véhicule transportant 19 310€ dont 11 180€ par l'intéressé.

Devant tous ces faits, le Procureur de la République délivre des autorisations

d'interceptions téléphoniques et de poses de balises pour une surveillance plus étroite.

Au cours de l'été 2014, plusieurs allers-retours en Espagne opérés par les deux frères et des membres de leur entourage, permettent de relancer l'enquête et d'y ajouter des faits d'infractions à la législation sur les stupéfiants.

Le dossier prend un essor le 30 Octobre 2014, lorsque le juge d'instruction ouvre une commission rogatoire devant l'ensemble des éléments probants. Des moyens humains et techniques plus performants sont mis en place.

Tous les samedis, dès 11h du matin, Mehdi, appelle ses petites mains, donne un rendez-vous dans une cité de Perpignan, et à midi, un convoi se dirige vers l'Espagne pour aller s'approvisionner en haschisch avec retour par convoi Go-Fast en fin d'après-midi, avec une voiture chargée, 2 ouvreuses, et une 4ème voiture qui ouvre les péages.

De retour à la cité, Mehdi monte la drogue chez lui, puis la distribue dans l'heure qui suit.

Son rôle est de cumuler les commandes,

d'aller s'approvisionner en Espagne puis de ramener la drogue pour la partager.

La brigade des stupéfiants attend suffisamment longtemps afin de bien comprendre la manière de procéder des trafiquants, pour pouvoir anticiper, faute de moyens, ces derniers ayant des véhicules plus performants que ceux de la PJ.

En tout, sept agents travaillent sur ce dossier, malgré les autres dossiers à gérer, celui-ci étant devenu prioritaire. Deux mois de surveillance intense, durant lesquels, **une vingtaine d'individus sont ciblés, une dizaine de véhicules utilisés** tour à tour sur les remontées d'Espagne, pour transporter **entre 20 et 60 kg de résine de cannabis par quinzaine, soit au total, cinq importations répertoriées.**

Tous les intervenants dans ce vaste trafic sont logés, presque tous les véhicules sont balisés, presque car, le jour des interpellations, celui transportant la marchandise s'avérera être inconnu des diverses surveillances opérées.

Dans le cadre des observations transfrontalières, des constatations de chargement de la drogue, sont établies chez le fournisseur.

La vidéo surveillance des villes est exploitée, renforcée par l'utilisation de soum...

Les écoutes servent à prendre la température de l'environnement. Les balises de véhicules donnent des informations sur les déplacements, les lieux utiles...

Une des difficultés rencontrées, est l'utilisation des messages BlackBerry, impossible à tracer car codés.

Les trafiquants communiquent essentiellement avec ce moyen.

L'autre difficulté est l'utilisation de détecteurs de balises et de brouilleurs de signal, pour détecter et bloquer les balises GPS.

Une fois les preuves rassemblées, (matérialisation de l'infraction, importation, détention, transport, offre cession), un dispositif est mis en place pour faire le flag, avec l'aide d'autres collègues de l'antenne (PJ), ainsi que les effectifs de la BRI de Montpellier.

Le 7 février 2015, jour choisi pour les interpellations, aucun dispositif n'est mis en place au départ de la cité, histoire de les mettre en confiance ; un jalonnage est établi le long de l'autoroute pour les suivre, y compris en Espagne.

La BRI a choisi le lieu de l'interpellation, ce sera au péage du Boulou.

Trois véhicules puissants dont une Audi A3 V6 dans laquelle se trouvent Mehdi et un complice, et deux autres véhicules dans lesquels se trouvent uniquement les chauffeurs, partent pour l'Espagne. Un des véhicules fait office d'ouvreuse, l'autre est censé détecter les dispositifs de contrôle au niveau des péages, et l'Audi transporte la drogue.

Au retour, au péage du Boulou, le top interpellation est lancé, ce qui conduit à l'interpellation des quatre individus

dans les trois voitures, sans encombre. **52 Kg de résine de cannabis sont découverts dans l'Audi A3.**



Simultanément, Smaël le frère est interpellé à son domicile ainsi qu'un autre individu dans le cadre de perquisitions.

L'ensemble des perquisitions menées chez les mis en causes et les caves de la cité, avec l'appui de la Sécurité Publique et la Police Municipale de Perpignan, amenait la **saisie de 3 600€ en espèces, deux véhicules Golf VI et d'une vingtaine de grammes de cannabis.**

Le 9 Février, une nouvelle perquisition menée dans un box loué par un des individus sous surveillance amenait à **la découverte d'un fusil d'assaut de type Kalachnikov avec deux chargeurs vides, un fusil à pompe approvisionné avec deux cartouches Brenneke et trois kilos de résine de cannabis**, ainsi que des résidus d'emballages et de valises marocaines.



Le 11 Février, soit 4 jours après leur début de mise en garde à vue, les six interpellés sont présentés au magistrat instructeur, sont mis en examen et écroués. Ils encourent une peine

pouvant aller jusqu'à 10 ans d'emprisonnement, le jugement ayant été renvoyé au mois d'avril 2016.

Par la suite, trois autres personnes impliquées soit dans l'importation des stupéfiants, soit dans la distribution, ont également été placées en détention.

Au total, ce dossier a permis la mise en examen de 10 personnes. 9 ont été placées en détention, dont 5 actuellement, toujours en prison, dont les 2 frères.

Tous les véhicules ayant servis à l'infraction ont été saisis.

Les trafiquants achetaient le shit à 2200€ le kg et le revendaient entre 2400 et 2550€ le Kg.

Quant au fournisseur, les éléments le concernant ont été fournis à la police espagnole.

Une équipe efficace de lutte anti-Stup



Brigade des Stupéfiants de Perpignan sous l'autorité du Commandant Roussel

C'est le remarquable travail de la Brigade des Stupéfiants de Perpignan, mélange de pugnacité, et de grand professionnalisme, qui aura permis la mise hors d'état de nuire de ce réseau de trafiquants.

Un clin d'œil aux collègues de la Sécurité Publique de Perpignan qui sont à l'origine de cette belle affaire, ayant su flairer le pot aux roses et remonter l'information pour qu'elle soit exploitée efficacement.



Plan BAC – Mieux équipés pour plus d'efficacité

REPORTAGE

Depuis les attentats qui ont secoué le pays en Janvier puis Novembre 2015, et les nombreuses tentatives déjouées que ce soit celle du commissariat de Joué-lès-Tours (Indre-et-Loire) en décembre 2014, l'attaque stoppée à temps du centre d'entraînement militaire du fort Béar près de Collioure (Pyrénées-Orientales) en juillet, celle du Thalys le 21 Aout 2015, d'Orléans (Loiret) en décembre dernier, ou l'attaque du Commissariat de la Goutte d'or 18ème le 07/01/2016, soit au total, environ une dizaine de projets stoppés, l'État, et, à travers lui, le Ministère de l'intérieur, se devaient de réagir pour apporter une réponse la plus appropriée possible et la plus efficace pour lutter contre ce nouveau fléau qui plane sur la France.

Ces événements ont mis en exergue, que, certes, nous étions dotés de forces d'intervention dont l'efficacité n'est plus

à démontrer, dotées d'équipements à la pointe pour faire face à tout genre de situations difficiles, mais, du fait de leur spécificité, ces unités sont rares, et parfois les délais de transport jusqu'à la zone d'intervention peuvent être longs. De ce fait, à chaque fois, il a été constaté que **les premières forces à intervenir étaient les BAC, les effectifs de Service Général et les Compagnie Républicaines de Sécurité.**

Or, l'attentat du 13 Novembre 2015 a clairement démontré que si les collègues de BAC, de SG et de CRS étaient les primo intervenants sur Saint-Denis et sur le Bataclan, ces derniers, **malgré le professionnalisme et leur courage, sans faille, dont ils ont fait preuve pour venir en aide aux victimes et s'opposer aux assaillants, n'étaient pas équipés pour faire face.**

Déjà, au lendemain de l'attaque sur Charlie Hebdo, UNITÉ SGP POLICE

réclamait des équipements plus adaptés pour tous les équipages, tant pour leur protection que pour la riposte.

Devant ces évidences, le Ministère de l'intérieur annonçait en fin d'année dernière, la mise en place d'un **Plan BAC, destiné à toutes les BAC de France ainsi qu'aux PSIG.**

Ce plan prévoyait le déblocage d'environ 17 Millions d'Euros destinés à l'achat de nouvelles armes, de nouveaux moyens de protection et de nouveaux véhicules pour ces unités, censées intervenir en moins de vingt minutes sur un attentat, sécuriser au mieux les lieux et être la première force de frappe dans l'attente des unités d'intervention spécialisées.

Ainsi, le SAELSI a passé commande de 874 Fusils HK G 36 Calibre 5.56mm x 45.



Cette arme de fabrication Allemande a une carcasse en plastique renforcé de fibres de verre la rendant légère, très performante et n'exigeant qu'un entretien sommaire. Elle est équipée d'une visée optique type « Holographique », un peu comme celle du lanceur 40. Elle dispose d'une crosse rabattable et rétractable avec appuie-joue ajustable. Enfin, la capacité de son chargeur est de trente cartouches.

Cette arme a un maniement, un poids et une fréquence de tir optimum en combat rapproché. Elle est idéale pour le tir au coup par coup rapide, qui sera précis et performant à distance.

Les moyens de force intermédiaires n'ont pas été oubliés avec une commande de **786 Pistolets à Impulsion Électrique** (Taser), **134 lanceurs de balle de défense 40mm**, **10468 grenades de désencerclement**, **4362 bâtons télescopiques de défense**.



La petite nouveauté est l'arrivée d'une nouvelle munition destinée au lanceur de balle de défense 40mm : **la munition de défense à courte portée**. **Commandée à 100800 unités**, cette munition venant s'ajouter à la dotation déjà en place (cartouche blanche, dont la portée efficace va de 15 à 30 mètres, dangereuse en deçà), pourra s'utiliser sur une cible se trouvant de 3 à 15/20 mètres du tireur. D'abord mise en place dans les centres de formation, elle sera ensuite déployée courant été 2016 dans les commissariats entraînant la suppression des flashball ancienne génération, moins précis.

Côté protection, **261 boucliers balistiques souples** supplémentaires

seront livrés. **5234 gilets porte-plaques** permettant de protéger de tirs d'armes de guerre type Kalachnikov seront distribués d'ici à fin juin 2016.



Le SAELSI avait intégré au cahier des charges de ce gilet la possibilité pour le fonctionnaire de l'enlever rapidement, en cas d'urgence, par exemple pour sauter à l'eau et aller sauver une personne se noyant. Les plaques balistiques sont fabriquées en France.



4855 casques équipés de visières balistiques viendront renforcer la protection du collègue ainsi que **10468 protège-tibias** accompagnés de **protège-épaules** et **5234 paires de gants de palpation**.



291 véhicules dont 166 véhicules en renouvellement (1/5ème du parc renouvelé) et **125 véhicules supplémentaires** (augmentation du parc national de 15%). Le parc passera donc de 828 à 953 véhicules BAC. Parmi ceux-ci, 64 Ford Mondéo équipées de coffre sécurisé pour y entreposer l'armement collectif.



Impacts sur plaque de gilets en dotation

Pour finir, 786 pistolets à impulsion électrique, 134 lanceurs 40, 10468 grenades de désencerclement, 4362 bâtons télescopiques, 261 boucliers balistiques souples et 51600 brassards police ont été commandés pour augmenter le parc déjà existant.

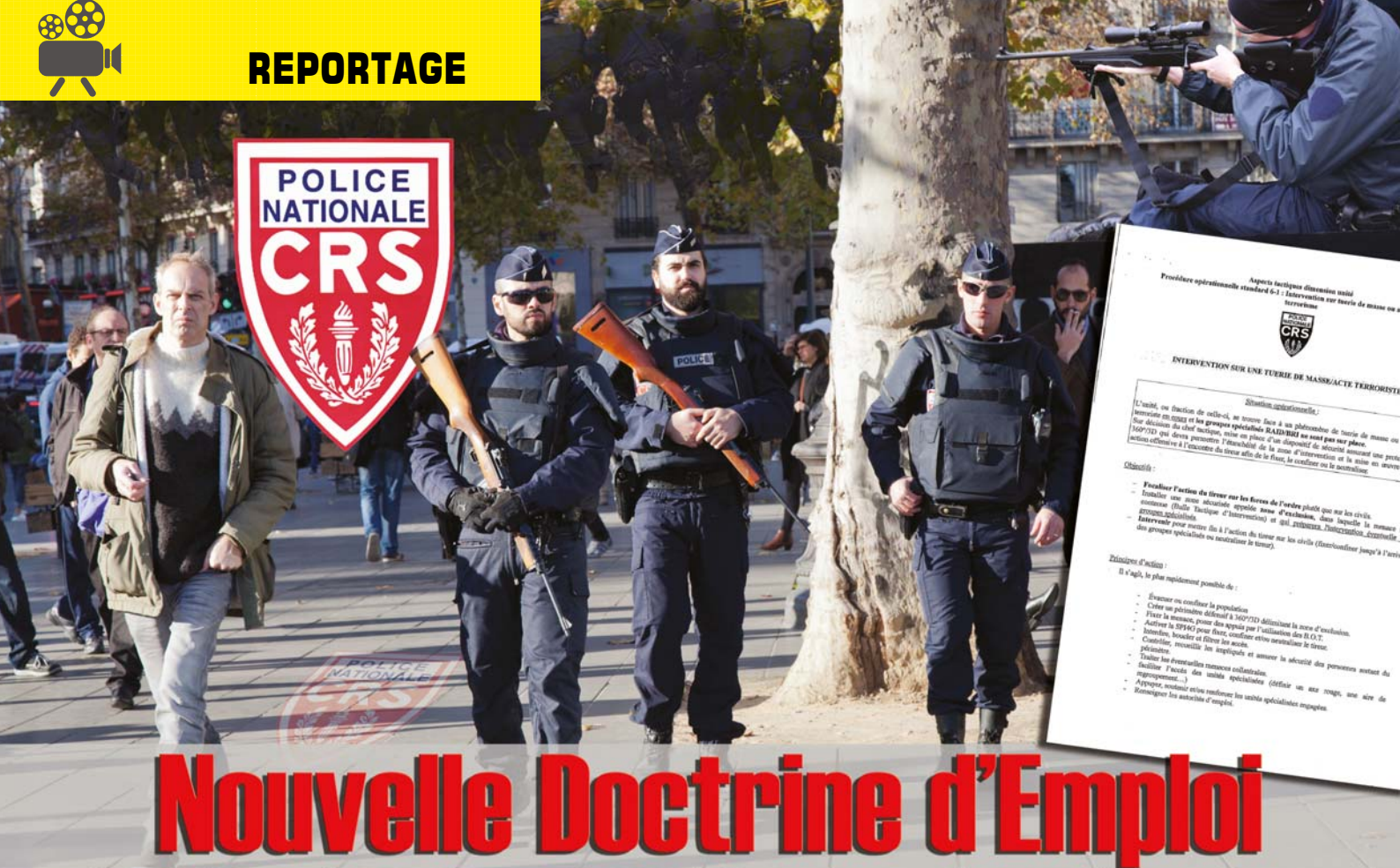


Visière balistique impactée par ogive 9mm

Bien sûr, bien que nous soyons conscient de l'effort fourni par l'État pour équiper les collègues de BAC et de PSIG qui seront peut-être demain, au contact direct du danger pour protéger nos concitoyens, **UNITÉ SGP POLICE au vu des effectifs Police Secours et CRS** également primo-intervenants sur la tuerie de Charlie Hebdo, sur la prise d'otages de l'Hyper Cacher, sur le Stade de France et au Bataclan **demande légitimement que ces effectifs soient également équipés de ces nouvelles dotations.**



SAELSI (Service de l'Achat, des Équipements et de la Logistique de la Sécurité Intérieure)



Nouvelle Doctrine d'Emploi

Le 8 Décembre 2015, les CRS ont fêté leur 71ème année d'existence, 71 ans d'abnégation et de professionnalisme. Projetées sur l'ensemble du territoire pour rétablir et maintenir l'ordre, les **Compagnies Républicaines de Sécurité, ont su tout au long de ces années, évoluer et s'adapter aux nouvelles formes de violences, de délinquance et de criminalité.**

Une adaptabilité au moyen de nouveaux équipements, les jambières par exemple suite aux manifestations de marins-pêcheurs mais aussi grâce à l'évolution de leur schéma tactique et de leur technique d'intervention.

Pro-actifs en la matière, les CRS ont toujours répondu dans un temps très court aux nouveaux risques rencontrés sur le terrain par les fonctionnaires.

Les violences urbaines de 2005, l'épisode de Villiers le Bel, tant d'événements qui ont amené nos formations à évoluer en permanence pour donner aux collègues les réflexes nécessaires afin d'intervenir avec le plus de sécurité possible.

Le 18 novembre 2013, une nouvelle doctrine d'emploi (NDE) voyait le jour, son but était de répondre à une attaque de l'unité par tirs d'arme à feu.

Elle prévoit la création d'une Section de Protection et d'Intervention de 4ème génération, spécialement formée et équipée afin de traiter cette situation dégradée.

Le principe de base étant **FIGER/ DÉBORDER/NEUTRALISER.**

La mise en place de Binôme Observateur/Tireur (BOT) permet d'avoir une vision plus large du théâtre d'opération, ces derniers ont, en premier lieu, un rôle de renseignement, avant le cas échéant d'être utilisés pour neutraliser la menace.

Le secours opérationnel est également développé, les fonctionnaires se voient dispensés une formation spécifique aux blessures par balle et dotés de matériels permettant la prise en charge immédiate de ces blessures. Les MNS sauveteurs des CRS représentent une ressource et un savoir-faire précieux en la matière.

Pour UNITÉ SGP POLICE, cette nouvelle doctrine n'a pas été perçue de la meilleure façon par l'ensemble des fonctionnaires des CRS.

La faute à un trop grand décalage entre les missions quotidiennes des CRS et ce qu'il leur est demandé lors de cette formation spécifique.

Trop grand décalage également entre les moyens annoncés et la réalité des conditions de travail, véhicules vétustes, gilets tactiques peu adaptés, etc...

Les effroyables événements terroristes de l'année 2015 semblent avoir mis en lumière, en haut lieu, le manque criant de matériels de protection et d'intervention pour les policiers et, surtout la pauvreté des effectifs ...

Autant de réalités qu'UNITÉ SGP POLICE dénonce depuis de nombreuses années.

Lors de l'assaut de l'hyper-cacher, Porte de Vincennes, les services spécialisés ont pris appui sur les CRS présents afin de créer un périmètre étanche pour pouvoir intervenir sans avoir besoin d'assurer leurs arrières.

Suite à cette intervention, une convention est passée entre la FIPN et la DCCRS ; les CRS seront amenées à établir des bulles tactiques d'intervention afin de faciliter le travail de ces unités spécialisées.

Puis vient le 13 novembre, comble de l'horreur jamais connu dans notre pays...

Les réunions au plus haut niveau révèlent qu'aucune direction de la police et encore moins de la gendarmerie, à part les CRS, n'avait encore mené de réflexions sur les réponses à apporter à ces actions terroristes sur le territoire français.

Les CRS apportent et partagent leurs propositions de schémas tactiques et procédures opérationnelles, validées par l'ONU, sur les tueries de masse, les individus porteurs d'engin explosif improvisé, le sur-attentat ... ONU, dont 90% des techniques de Maintien de l'Ordre de leurs «Police UNITE» reprennent le savoir-faire des Compagnies Républicaines de Sécurité.

La nouvelle doctrine d'emploi des CRS est malheureusement plus que jamais d'actualité.

Les gendarmes ont un retard considérable en la matière et n'ont d'ailleurs, depuis lors, cessé de tenter de se procurer cette nouvelle doctrine d'emploi pour l'appliquer aux 23 pelotons anti-terroriste annoncés par leur Général, simple réponse aux SPI 4G des CRS.

Le 4 février 2016, une adaptation de cette doctrine d'intervention est officialisée, celle-ci intègre les tueries de masse et les actes terroristes.

Les procédures tactiques et les schémas opérationnels déclinés prennent en compte la possibilité que les CRS soient primo-intervenants au regard de leur maillage territorial...

Depuis début février, les centres de formation CRS se consacrent donc à une formation des SPI 4G pour l'ensemble des unités.

L'occasion pour UNITÉ SGP POLICE de rappeler son attachement aux CRS,

mais plus particulièrement à l'état d'esprit et la cohésion des fonctionnaires qui les composent et qui a toujours été leur force.

Pour UNITÉ SGP POLICE, les moyens matériels annoncés sont plus que jamais attendus par les CRS, ils sont primordiaux pour permettre l'application de cette nouvelle doctrine de manière optimale.

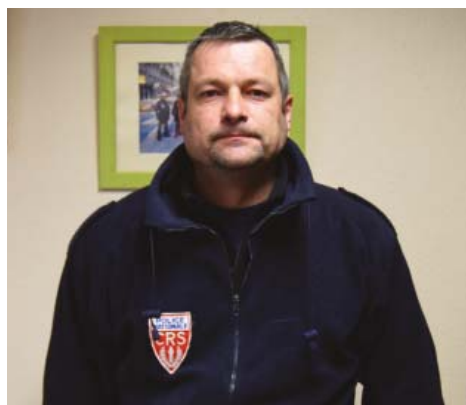
Cette nouvelle évolution nécessaire des CRS démontrera une nouvelle fois toute l'importance, la réactivité, l'abnégation et le potentiel incarnés par les hommes et les femmes qui composent les unités.

Les CRS, réserve générale de la police nationale, ont démontré, si besoin était, qu'elles étaient incontournables dans le paysage policier ainsi que pour assurer la sécurité des citoyens.



Grégory JORON
Secrétaire National CRS

Interview de Fabrice, CRS 43, en formation SPI 4G



Bonjour Fabrice, tu es en formation SPI 4G à la CRS 46 depuis quasiment une semaine, que penses-tu de cette nouvelle formation ?

Le contenu est très intéressant, il nous met face aux réalités du terrain, vu la situation actuelle et celle à venir.

Le contenu est bien mené, on a une équipe de formateurs très pédagogues, qui se rend vraiment compte des nouveaux dangers, ils

axent essentiellement sur la sécurité et les principes d'action que l'on va être amenés à mettre en œuvre malheureusement prochainement.

Quelle est l'évolution dans la nouvelle doctrine d'emploi ?

Avant on (les CRS) était là pour cloisonner une zone, on ne nous demandait pas d'intervenir.

Demain, on va nous demander de venir en renfort des effectifs des Services Spécialisés, du fait de leur nombre restreint.

Nous avons une capacité opérationnelle et de formation beaucoup plus importantes que dans les autres forces de la Police Nationale.

On va utiliser le vivier CRS, étant amené à faire partie des primo-intervenants sur des actes terroristes, et suivant les situations, il va falloir intervenir très rapidement, dans l'attente des services dits spécialisés.

La formation te paraît-elle suffisante ?

Il s'agit d'une formation initiale. L'idéal serait de renouveler ce genre de stage régulièrement au sein des unités pour que le message passe bien et pour conserver les acquis.

En termes d'équipement, j'ai constaté que certains collègues avaient en main du HK G36, avez-vous perçu cette arme ?

Non, nous ne l'avons pas en dotation. On privilégie l'utilisation du matériel en dotation, mais nous espérons nous aussi, bénéficier, du même équipement que les BAC, étant amenés à intervenir dans les mêmes conditions qu'eux. De même pour la protection, nous sommes dotés aujourd'hui de BBS (Bouclier Balistique) pourvus d'une seule plaque, ce qui est insuffisant pour une protection optimale.



Franck Giordano - Paul Le Guennic - Didier Mangione - Cmdt Davoine



Olivier Krief - Franck Giordano

FORMATION SPI 4G

Le service communication du bureau national d'UNITÉ SGP POLICE-FO, guidé par le secrétaire zonal adjoint Didier MANGIONE, s'est rendu à Lyon, Mercredi 2 Mars dernier, afin d'aller assister à la formation des **Section de Protection et d'Intervention 4ème Génération (SPI 4G)** issue de la **Nouvelle Doctrine d'Emploi des CRS (NDE)**.

Après avoir été reçu par le Directeur du CFP, le Commandant DAVOINE, c'est le Directeur Adjoint, Franck GIORDANO qui nous prend en charge durant cette journée de découverte.

Nous nous immergeons immédiatement dans le sujet, un exercice étant en cours dans l'enceinte de l'ancien fort de la CRS 46, où est mise en scène, la présence d'un terroriste armé, prêt à en découdre avec les unités intervenantes.

Franck nous explique l'importance pour le Commandement (n'étant pas au cœur de l'action), une fois ses instructions de départ données, de décentraliser la prise d'initiatives, aux

effectifs sur le terrain.

Nous remarquons la mise en place du BOT (Binôme Observateur Tireur), dont un des effectifs est un tireur précision TIKKA 7.62, sur le toit d'un bâtiment, afin d'avoir la meilleure vue d'ensemble possible des événements. C'est lui qui informe en temps réel les effectifs des zones claires, de la progression du terroriste, et éventuellement ouvrira le feu si l'occasion lui en est donnée.



Olivier Reynaud dispense ses conseils au B.O.T.

Franck nous précise que **ce genre d'opération demande d'avoir une confiance parfaite dans ses collègues**, et particulièrement le BOT qui va

donner les instructions d'avancer ou pas, en fonction de sa vision de la situation.

Nous suivons cette progression bien synchronisée jusqu'à l'élimination de la cible hostile.

Un débriefing est ensuite mené par l'équipe pédagogique pour apporter des précisions et une autocritique de la part des collègues intervenants.

Franck nous met ensuite entre les mains d'Olivier KRIEF, formateur au CFP, à l'initiative de cette nouvelle formation SPI 4G. Il l'a élaborée conjointement avec un autre formateur, Olivier REYNAUD et avec un collègue, ancien du RAID, qui a apporté son expérience en matière de techniques d'intervention.

Le RAID de Lyon est également intervenu dans l'amélioration de la formation.

Olivier nous explique que ce stage prend les éléments de la NDE, que l'on met en application dans toutes les situations envisageables pour que les collègues aient à peu près la réponse à tout.

Il s'agit des Procédés Opérationnels Tactiques, sur lesquels ont été rajoutés la tuerie de masse et la progression en milieu clos.

Les autorités ont compris que les primo-intervenants sur des actes terroristes, pouvaient être des CRS, et que ces derniers, devaient être formés pour intervenir dans les meilleures conditions sur ce genre d'intervention. Le directeur central des CRS a demandé que toutes les sections 4G soient formées avant l'Euro 2016.

Les CRS pouvant être amenées à intervenir conjointement à une unité d'élite telle que le RAID ou autre, la même sémantique que ces groupes d'intervention a été mise en place sur toutes les techniques d'intervention et de communication.

Ainsi, les CRS SPI 4G sont capables d'évoluer sur une intervention menée par le RAID en comprenant tous les ordres et les mises en place de formation.



Le but du stage, est de donner des automatismes aux collègues et qu'ils comprennent et maîtrisent bien la nouvelle doctrine d'emploi.

Que le chef de section sache mettre en place sa section et lui laisse suffisamment d'autonomie, contrairement à l'ancienne version CRS, où on demandait aux collègues de ne pas prendre d'autonomie et de ne répondre qu'aux ordres du chef de section.

Le rôle de l'officier doit laisser son chef de section et ses effectifs en autonomie.

Ce stage sert également à détecter des éléments ayant des faiblesses et à donner des recommandations à la hiérarchie pour améliorer ces faiblesses.

La finalité sera de former tous les collègues CRS aux techniques et tactiques.

D'ici fin Juin, toutes les SPI 4G de France auront été formées par un des trois Centres de Formation (Rennes, Dijon et Lyon) à ce recentrage opérationnel SPI 4G

Olivier nous explique ensuite dans **les détails le programme de cette formation dispensée sur une semaine par section.**

Une semaine de formation étant peu pour maîtriser l'ensemble des éléments acquis durant ce stage, ce sera aux APP internes des unités de continuer l'assimilation des éléments acquis durant le stage.

► Jour 1 : Le matin, Parcours Pro de Cohésion : On fait tous les fondamentaux : La tenue d'arme, la position des jambes, comment se protéger de façon optimale, on décortique les actions pour que les collègues voient l'évidence de la position en fonction de l'action.

L'après-midi, c'est l'explication de la Nouvelle Doctrine d'Emploi, avec les procédés opérationnels standardisés, et les procédés opérationnels tactiques. En leur expliquant que ce sont surtout les tactiques que l'on va travailler durant le stage.

Ensuite, étude du P.O.T 1 (Parcours Opérationnel Tactique), la colonne, comment on s'articule en colonne, quelle peut être sécable, le rôle de chacun dans la colonne, les secteurs d'observation...

► Jour 2 : Le matin, travail dans une ancienne gendarmerie, sur des mises en situation. On voit les P.O.T 2/3/4/5/6, tactiques, les positionnements colonne par section (2 colonnes en pointe, 1 colonne en pointe, le hérisson, comment sécuriser une zone...)

L'après-midi, P.O.T 7 (DRILL) : pénétration dans des locaux, progression, ouverture de pièces, leur sécurisation, neutraliser un individu dans une pièce, utilisation d'armes en milieu clos...

► Jour 3 : Le matin, Tir à l'AM6 et au SIG, toutes les techniques de tir que les collègues peuvent rencontrer, à une main, avec BBS (Bouclier Balistique Souple), à l'arme longue, transition d'arme (arme longue, arme courte), le but étant d'acquérir la bonne gestuelle, le résultat est secondaire.

L'Après-midi, mise en situation en extérieur sur un scénario terroriste.



► Jour 4 : Le matin, on refait du P.O.T 7 (DRILL) en colonne, en milieu clos, sur place, à la caserne avec de la cartouche FX. L'après-midi, gestion de deux grosses mises en situation sur des tueries de masse, comme le Bataclan, où les collègues doivent comprendre qu'il faut intervenir rapidement, avec le meilleur résultat possible.

► Jour 5 : Le matin : SOC 1 (Secours Opérationnel CRS) : Gestion d'un effectif à terre blessé par balle. L'après-midi, bilan de la semaine et libération des effectifs.

Pour assurer cette formation, ce sont 12 moniteurs qui sont mis à contribution, dont 3 permanents et 9 en renfort.

À l'issue de cette semaine, les effectifs sont capables d'appréhender des situations dangereuses avec un minimum d'autonomie et une technicité plus efficace pour un meilleur résultat.



INTERVIEW DE C215

Il y a un peu plus d'un an, la France était abasourdie par des attentats d'une violence extrême qui laissaient, à juste titre, imaginer que nous entrions dans une nouvelle ère de terreur, comme l'ont confirmé les tentatives terroristes ratées des mois suivants et surtout, les terribles attentats du 13 Novembre.

Depuis, une lutte s'est engagée contre le terrorisme et chacun d'entre nous tente d'y participer à sa manière. Certains ont pris les armes, d'autres sont simplement vigilants, d'autres encore utilisent les mots, la musique, la photo, la vidéo, le dessin ou la peinture.

Nous avons été touchés, par un artiste urbain, Christian Guémy, dont le nom d'artiste est «C215», pochoiriste français qui s'exprime sur les murs du monde entier.

Il a réalisé le 04 Janvier 2016, face au 62 Bd Richard Lenoir sur le 11^{ème} Arrondissement de Paris, un pochoir « Je suis Ahmed » en bleu-blanc-rouge sur une boîte à feu pour rendre hommage à notre collègue Ahmed Merabet, lâchement tué par les frères Kouachi le 7 janvier 2015.

Bonjour Christian, comment vous est venue l'idée de créer cette œuvre ?

C'est le commissaire Motel et quelques collègues d'Ahmed au commissariat du XI^e qui m'ont fait contacter pour me proposer de réaliser cet hommage. Il m'a été dit que la famille d'Ahmed serait présente, que la réalisation serait faite en petit comité. J'ai pensé à la mère d'Ahmed qui avait perdu son enfant et j'ai accepté, bénévolement.

Je suppose que la création de ce pochoir a dû être émouvante ?

Oui car je savais que la famille serait émue. Il fallait faire «revivre» Ahmed. J'ai choisi de faire deux portraits plutôt qu'un. L'un solennel, de face, l'autre souriant, de trois-quart.

L'un donnant sur la rue, sur la face principale de la boîte à feu, l'autre sur sa tranche, regardant l'endroit où il a été abattu puisqu'il a été exécuté à deux mètres de ce boîtier électrique. Il fallait faire une œuvre en volume.

Quel(s) symbole(s) espérez-vous laisser au travers de ce pochoir pour toutes les personnes qui le verront ?

De l'émotion face aux couleurs de la France mais aussi de l'émotion face à un portrait vivant, avec une identité. L'idée est de rappeler qu'Ahmed était non seulement un agent de police mais aussi un homme, un être humain, une vie comme la leur.

Ahmed était un symbole : né en banlieue, d'origine maghrébine et de confession musulmane qui s'est sacrifié pour son pays.

J'ai entendu qu'il y avait un projet de pochoir rendant hommage à Ahmed dans le commissariat du XI^{ème} arrdt.

Ce projet est toujours d'actualité ?

C'est en cours de négociation et j'espère que ce projet verra le jour. Je me tiens à «disposition des autorités»

En dehors de la rue, exposez-vous régulièrement vos œuvres et si oui, dans quelle galerie ?

J'expose dans de nombreuses galeries mais aucun de mes tableaux ne me rendra aussi fier que cet hommage à Ahmed, porteur de toutes mes convictions républicaines et laïques, et de mon dégoût de la barbarie obscurantiste.

Merci beaucoup Christian.

<http://c215.fr/C215/HOME.html>

UNITÉ SGP POLICE-FO tient, une nouvelle fois, par cet article, à rendre hommage à nos collègues et à toutes les victimes du terrorisme.



NOUVEAUX CYCLES HORAIRES

Voilà 20 ans, l'instruction générale relative à l'organisation du travail dans la Police Nationale (L'IGOT dans sa version du 26 juillet 1996), introduisait le cycle de travail dit « 4/2 ». Voilà 20 ans que personne ne s'était penché sur cet aspect essentiel du travail des policiers : leur cycle de travail.

Pourtant, pendant tout ce temps, bien des signaux alertaient sur le mal être des policiers. Leur désociabilisation, leur fatigue, leur désaffection pour le service général « notre cœur de métier » ont amené UNITÉ SGP POLICE à réfléchir à de nouveaux cycles de travail et à militer pour convaincre ses interlocuteurs, l'Administration, de la nécessité d'adopter de nouveaux cycles. La décision de la cour européenne de justice, tendant à imposer un repos de 11 heures entre périodes de travail, interdisant de facto le cycle en vigueur en Sécurité Publique (2AM/2M/2Repos), a terminé de nous convaincre de l'urgence de travailler sur ce dossier.

UNITÉ SGP POLICE - FO
lance un référendum
d'initiative policière

Contactez
vos délégués !



Avril 2014, UNITÉ SGP POLICE lançait son «référendum d'initiative policière» sur les cycles de travail.

L'engouement suscité par cette consultation nous a permis d'obtenir de l'Administration les expérimentations menées actuellement et jusqu'au 31 mars 2016. En effet, 82% des participants avaient manifesté leur envie de changer de cycle de travail.

Après de nombreux mois de négociations à tous les échelons de l'Administration, nous obtenions qu'un projet d'expérimentation de nouveaux cycles soit présenté en Comité Technique de Réseau Police Nationale.

7 juillet 2015, lors du C.T.R.P.N, cette expérimentation des cycles (sites et cycles) était entérinée.

Novembre 2015, nous avons lancé une consultation des collègues faisant l'objet d'une de ces expérimentations, sans aucune partialité envers l'un ou l'autre des cycles expérimentés. Les collègues ont répondu à 80% à ce questionnaire. Vous aurez le loisir d'en connaître les résultats en feuilletant ce journal.

Janvier et février 2016, les responsables du secteur Conditions de Travail d'UNITÉ SGP POLICE se sont déplacés sur l'ensemble des sites concernés, veillant à rencontrer chacune des unités concernées (2, 3 ou 4 selon le cycle) pour pouvoir échanger avec le plus grand nombre de collègues possible. Il s'agissait, pour nous, d'entendre toutes les remarques, favorables, défavorables, en tous cas, utiles à la compréhension de leur appréciation du cycle, et aux modifications ou améliorations qu'il serait souhaitable de leur apporter.

L'expérimentation expirée, il s'agira d'en tirer les conclusions. Quels cycles retient-on ?

Il nous appartiendra de militer pour que ceux, plébiscités par nos collègues, soient annexés à l'I.G.O.T., pour qu'ils puissent les utiliser de manière réglementaire et pérenne, quand ils seront réclamés par les policiers. Parce que c'est là toute l'idée de notre démarche : augmenter le panel de cycles de travail à la disposition des policiers, en obtenant leur inscription dans les règlements, consulter les policiers pour connaître le ou les cycles de travail qu'ils souhaitent se voir appliquer, et enfin, batailler pour que les Comités Techniques des Services Déconcentrés (départementaux ou interdépartemental) adoptent le ou les cycles attendus.

Voilà le dessin d'UNITÉ SGP POLICE, bien souvent seul dans cette démarche.

À notre démarche emprunte d'une volonté de progrès social envers les policiers, l'administration nous oppose l'opérationnalité, ou encore, l'optimisation, des services.

Pire, la concurrence syndicale saborde notre action, par la désinformation, voire le mensonge.

Sachez compter sur la pugnacité d'UNITÉ SGP POLICE pour amener la démarche entreprise à son terme.

En parcourant, les quelques feuillets qui suivent nous espérons vous éclairer sur ces cycles expérimentés, en vous apportant les informations techniques les concernant, mais aussi, le ressenti des collègues sondés ou rencontrés, les adaptations locales qui ont pu être faites, le comportement et l'implication de la hiérarchie. Nous avons la modeste ambition de vous aider et préparer aux choix qui se présenteront demain.

UNITÉ SGP POLICE-FO qui militait initialement pour le cycle 2/2-3/2-2/3, a entendu les arguments de l'Administration qui contestait l'application de vacation de 11h09 pour les agents des unités de voie publique.

Nous avons alors pris le parti de promouvoir ce cycle, le 2/2-3/2-3/2, dit encore « vendredi fort », puisque les brigades se chevauchent les vendredis.

Le temps de vacation n'est plus que de 09h31 et peut s'appliquer à la voie publique.

La force de ce cycle est d'accorder un mercredi et un week-end sur deux en repos.



Cycle sur 14 jours dont 8 jours travaillés
Durée moyenne journalière : 9h31

DOTATIONS

	CC-CEA*	ADS
CA	20	20
CF	109h12	109h12
ARTT	19h02	96h53

Journée Solidarité déduite
* 8 jours ARTT payés ôtés

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Brigade 1	M	M	RL	RC	AM	AM	AM	RL	RC	M	M	M	RL	RC
Brigade 2	AM	AM	RL	RC	M	M	M	RL	RC	AM	AM	AM	RL	RC
Brigade 3	RL	RC	AM	AM	AM	RL	RC	M	M	RL	RC	AM	AM	AM
Brigade 4	RL	RC	M	M	M	RL	RC	AM	AM	RL	RC	M	M	M
	semaine 1							semaine 2						

CSP BOISSY-ST-LEGER

« Super cycle ! Faut juste plus de matériel ! »

Extrait du C.T.I. du 22 septembre 2015 :

Êtes-vous d'accord pour l'expérimentation du cycle Vendredi Fort auprès des brigades de roulement de jour du CSP BOISSY-ST-LEGER ?

- UNITÉ SGP POLICE-FO : POUR - ALLIANCE PN & UNSA Police : CONTRE

Effectifs concernés : 4 brigades de roulement de jour, soit 32 agents dont 5 ADS.

Extraits choisis du sondage réalisé auprès des personnels concernés (Participation de 63%)

Avant l'expérimentation, aspiriez-vous à un changement des cycles de travail ? **NON: 50%**

Êtiez-vous favorable à l'expérimentation de ce cycle ? **OUI: 70%**

La durée des vacances vous convient-elle ? **OUI: 90%**

Considérez-vous que votre vie sociale et familiale se soient améliorées ? **OUI: 85%**

Le cycle de travail expérimenté vous convient-il ? **OUI: 90%**

Avant : Cycle 4/2

Matin : 06h30/14h40

Après-Midi : 14h30/22h40

Depuis 1^{er} Octobre : Vendredi fort

Matin : 06h30/16h00

Après-Midi : 13h00/22h32

Rencontre avec les collègues sur site le 12 février 2016 :

L'expérimentation est très impactée par l'intervention de l'état d'urgence (planton accueil à 2 agents) qui vient désorganiser les protocoles de travail entre les brigades de roulement et les unités hors roulement. Le manque de matériels, notamment mobiles et radiophoniques, handicape les phases de chevauchement des équipes (particulièrement le vendredi). La durée de vacation est bien acceptée mais la fin de service des matinées projetée à 16h00 dérange (sortie des enfants scolarisés à 16h30). Une fin de service à 15h30 est plébiscitée, en anticipant d'une demi-heure la vacation du matin (06h00/15h30), ou mieux encore, en augmentant le temps de vacation de l'après-midi au détriment du temps de vacation du matin (06h30/15h30 – 13h30/23h00). Néanmoins, le cycle est globalement très apprécié des fonctionnaires, particulièrement la fréquence des week-ends (1 sur 2) voire des mercredis.



UNITÉ SGP POLICE-FO :

L'absence de cadre établi par l'autorité locale pour organiser le travail entre les différentes unités, le manque de moyens dédiés malgré les engagements, un bornage horaire à redéfinir desservent l'expérimentation menée. Le cycle « Vendredi Fort » est néanmoins très largement souhaité par nos collègues.

CSP AMIENS

« Le Vendredi Fort, c'est TOP ! »

Extrait du C.T.S.D.80 du 14 septembre 2015 :

Êtes-vous d'accord pour l'expérimentation du cycle Vendredi Fort auprès des brigades de roulement de jour du CSP AMIENS ?

- UNITÉ SGP POLICE-FO : POUR - ALLIANCE PN : POUR

Effectifs concernés : 4 brigades de roulement de jour, soit 51 agents dont 11 ADS.

Extraits choisis du sondage réalisé auprès des personnels concernés (Participation de 75%)

-Avant l'expérimentation, aspiriez-vous à un changement des cycles de travail ? **OUI: 78%**

-Êtiez-vous favorable à l'expérimentation de ce cycle ? **OUI: 95%**

-La durée des vacances vous convient-elle ? **OUI: 97%**

-La fréquence des week-ends non travaillés vous convient-elle ? **OUI: 100%**

-Le cycle de travail expérimenté vous convient-il ? **OUI: 100%**

Avant : Cycle 4/2

Matin : 04h50/13h00

Après-Midi : 12h50/21h00

Depuis 1^{er} Octobre : Vendredi fort

Matin : 04h50/14h21

Après-Midi : 13h01/22h32

Rencontre avec les collègues sur site le 29 janvier 2016 :

À Amiens, le vendredi fort ne suscite aucun débat. Tout leur convient dans ce cycle. Tout au moins, nos collègues ne préfèrent pas débattre des inconvénients du cycle, tant ils tiennent à ses avantages.



Entretien avec Mme SKIBA, DDSP80 et M. BASZYNSKI, Chef S.S.P. par interim :

Il y a un réel engouement des personnels. Le vendredi fort est un plus : des effectifs en nombre pour les fins de soirées étudiantes. Il permet également, en plus des pédestres, formations et autre police des transports, de soulager les secteurs des « petits dossiers judiciaires »

CSP SAINT NAZAIRE

« Je suis bien dans mon travail ! »

Extrait du C.T.S.D. du 22 septembre 2015 :

Êtes-vous d'accord pour l'expérimentation du cycle Vendredi Fort auprès des brigades de roulement de jour du CSP SAINT NAZAIRE ?

- UNITÉ SGP POLICE-FO : POUR - ALLIANCE PN & UNSA Police : POUR

Effectifs concernés : 4 brigades de roulement de jour, soit 40 agents dont 12 ADS.

Extraits choisis du sondage réalisé auprès des personnels concernés (Participation de 83%)

Avant l'expérimentation, aspiriez-vous à un changement des cycles de travail ? **OUI : 70%**

Êtiez-vous favorable à l'expérimentation de ce cycle ? **OUI : 79%**

La durée des vacations vous convient-elle ? **OUI : 97%**

Considérez-vous que votre vie sociale et familiale se soient améliorées ? **OUI : 76%**

Le cycle de travail expérimenté vous convient-il ? **OUI : 88%**

Avant : Cycle 4/2

Matin : 04h30/12h40

Après-Midi : 12h30/20h40

Nuit : 20h30/04h40

Depuis 1^{er} Octobre : Vendredi fort

Matin : 04h50/14h21

Après-Midi : 13h01/22h32

Nuit : 20h50/05h00



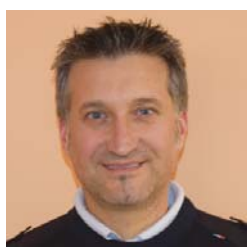
Entretien avec M. PERRAULT, CSP Saint Nazaire, le 4 mars 2016

Un bon bilan en général pour le chef de service, si les chiffres au départ n'étaient pas favorables, dûs essentiellement à une période de rodage, l'implication de l'ensemble des fonctionnaires a largement permis de rétablir ces statistiques « dignes d'une république bananière ». Lors d'un entretien un fonctionnaire lui a tenu des propos qu'il n'avait jamais entendu auparavant : « **je suis bien dans mon boulot** ». Les chevauchements ont permis de créer de nouvelles patrouilles et de créer de la demande, patrouille pédestre, et sécurisation dans les transports en commun, très appréciés du public mais aussi de la STRAN (société de transport de bus). En quelques mots, il n'est pas question de revenir au 4/2 sauf sur ordre de la direction centrale bien sur...

Rencontre avec les collègues, le vendredi 29 janvier 2016

L'ensemble des fonctionnaires est totalement impliqué dans cette expérimentation. De nouvelles équipes, du renouveau dans le travail, de nouvelles missions, même les collègues des autres services qui bénéficient de leur dimanche souhaitent intégrer le roulement avec ce cycle. Pas d'effets particuliers sur l'allongement de la vacation. Côté vie de famille et sociale, inutile de tergiverser, c'est impeccable. Tout simplement, ne changez rien.

INTERVIEW DE SÉBASTIEN TESSIER,



Que penses-tu de ce nouveau cycle et de cette expérimentation que ce soit sur le plan professionnel, personnel et bien sûr familial ?

Pour ma part, j'ai un très bon retour de mes collègues sur ce nouveau cycle et les nouveaux horaires. En ce qui me concerne, j'étais volontaire pour cette expérimentation sachant que j'étais à la PUP et que je bénéficiais déjà de tous mes dimanches et des jours fériés. Pourtant, mon épouse, eu égard aux disponibilités que j'avais précédemment n'était pas partante mais je souhaitais néanmoins le faire. Finalement, elle et moi ne regrettons rien car nous avons plus de jours de repos, une présence plus importante à la maison et, ayant des enfants, je suis beaucoup plus disponible. Au niveau du boulot en lui,

même, je connaissais la brigade de roulement donc, ça ne change pas beaucoup.

Et le cycle n'est pas trop dur ?

C'est vrai qu'il pourrait y avoir la problématique des matinées mais, il n'y en a que trois de rang et cela passe très bien surtout que nous enchaînons par deux jours de repos. Et puis, un mercredi et un week-end sur deux complet, je ne connais aucun cycle qui peut offrir une telle harmonie travail/famille/temps personnel.

Et vis-à-vis du service rendu au public, y-a-t-il plus de collègues sur le terrain ?

Je pense que ce service est un plus pour tout le monde car, dès lors que tu as des horaires qui sont bien, que tu es bien dans ton boulot, tu travailles obligatoirement mieux et dans de meilleures conditions. Si tu es mieux dans ta vie familiale, tu es mieux dans ta vie professionnelle et ça s'en ressent dans

la manière dont tu travailles, tu es enclin à faire beaucoup plus de choses aussi. Ici par exemple, on a mis en place des patrouilles « bus », des sécurisations qu'il n'y avait pas avant et la population et la municipalité en sont satisfaits.

Penses-tu, en fin de compte que ce cycle doit être inscrit dans l'IGOT et laissez au choix des personnels à travers les CT de Proximité ?

Oui, je pense qu'aujourd'hui ce cycle est devenu incontournable et doit être dans le panel de cycle proposé. Rien que dans notre CSP, il y a de nombreux autres services (BAC, Nuiteux, etc...) qui veulent le mettre en place mais surtout, quand on est au poste, on reçoit régulièrement des appels d'autres commissariats, y compris des officiers, qui demandent des renseignements sur les horaires et comment ça se passe car ils voudraient également le mettre en place.

CSP CHERBOURG

« Que du positif, ça change ! »

Extrait du C.T.S.D. 50 du 15 septembre 2015 :

Êtes-vous d'accord pour l'expérimentation du cycle Vendredi Fort auprès des brigades de roulement de jour du CSP CHERBOURG ?

- UNITÉ SGP POLICE-FO : POUR - ALLIANCE PN : CONTRE

Effectifs concernés : 4 brigades de roulement de jour, soit 41 agents dont 8 ADS.

Extraits choisis du sondage réalisé auprès des personnels concernés (Participation de 72%)

Avant l'expérimentation, aspiriez-vous à un changement des cycles de travail ? **OUI : 52%**

Êtiez-vous favorable à l'expérimentation de ce cycle ? **OUI : 72%**

La durée des vacances vous convient-elle ? **OUI : 83%**

Considérez-vous que votre vie sociale et familiale se soient améliorées ? **OUI : 76%**

Le cycle de travail expérimenté vous convient-il ? **OUI : 93%**

Avant : Cycle 4/2

Matin : 04h50/13h00

Après-Midi : 12h50/21h00

Depuis 1^{er} Octobre : Vendredi fort

Matin : 04h50/14h21

Après-Midi : 13h01/22h32



UNITÉ SGP POLICE-FO :

Avec un lacement aussi chaotique de l'expérimentation à la CSP Cherbouurg, les résultats obtenus à ce jour, sont une preuve incontestable du bien fondé de cette proposition faite par UNITÉ SGP POLICE-FO Enfin un vrai cycle alliant, vie professionnelle, familiale et sociale...

Entretien avec M. RYCKEWAERT, Chef de la circonscription de Cherbouurg, le vendredi 29 janvier 2016

Un investissement de l'ensemble de la hiérarchie, dans la mise en place de ce dispositif a pu démontrer la viabilité de cette expérimentation.

Avec une connaissance parfaite de ses effectifs, de sa circonscription et de la délinquance, statistiques à l'appui, M. RYCKEWAERT souhaitait pour sa part ne pas dépasser les 21h16 sur la vacation d'après-midi, proposition invalidée par la DRCPN.

Au final, un avis plus que favorable de l'expérimentation et du cycle de travail.

Dans la gestion de service, s'il a fallu réellement s'adapter au vendredi fort et à cet apport d'effectifs non négligeable, les résultats sont là.

Rencontre avec les collègues, le vendredi 29 janvier 2016

Si au début du mois d'octobre, la CSP de Cherbouurg était en ébullition au regard du bornage horaire imposé à toutes les circonscriptions en expérimentation et attisé aussi par une organisation syndicale en mal d'idée constructive.

Aujourd'hui l'apaisement est de mise et l'ensemble des collègues concernés, semble plus préoccupé par l'après expérimentation que le bornage horaire.

En effet, aujourd'hui le retour au 4/2 n'est pas envisageable à Cherbouurg.

INTERVIEW DE YANNICK BOURDIN

«Le nouveau cycle horaire dit vendredi fort était un sacré challenge, un vrai bouleversement. Aujourd'hui il démontre sans aucune ambiguïté sa nécessité, il permet enfin d'avoir une vie sociale tout en conservant la capacité opérationnelle du service. Nous avons pu constater au fil de l'expérimentation une diminution de l'absentéisme, et des collègues se sentant mieux au travail, même si bien évidemment rien n'est jamais parfait. La très grande majorité des collègues de Cherbouurg n'imaginent pas pouvoir travailler autrement, et, le changement pour un cycle autre que le vendredi fort serait vécu comme un drame.»



CSP DIJON

**« En 4/2, je me ruais sur le P4 pour poser.
Avec le vendredi fort, plus besoin.
Je suis moins fatigué ! »**

Extrait du C.T.S.D. du 22 septembre 2015 :

Êtes-vous d'accord pour l'expérimentation du cycle Vendredi Fort auprès des brigades de roulement de jour du CSP DIJON ?

- UNITÉ SGP POLICE-FO : POUR - ALLIANCE PN & UNSA Police : POUR

Effectifs concernés : 4 brigades de roulement de jour, soit 56 agents dont 20 ADS.

Extraits choisis du sondage réalisé auprès des personnels concernés (Participation de 87%)

Avant l'expérimentation, aspiriez-vous à un changement des cycles de travail ? **OUI : 94%**

Êtiez-vous favorable à l'expérimentation de ce cycle ? **OUI : 94%**

La durée des vacances vous convient-elle ? **OUI : 94%**

Considérez-vous que votre vie sociale et familiale se soient améliorées ? **OUI : 92%**

Le cycle de travail expérimenté vous convient-il ? **OUI : 96%**

Avant : Cycle 4/2

Matin : 04h30/12h40

Après-Midi : 12h30/20h40

Nuit : 20h30/04h40

Depuis 1^{er} Octobre : Vendredi fort

Matin : 04h50/14h21

Après-Midi : 13h01/22h32

Nuit : 20h50/05h00

Entretien avec M. ALENDE, DDSP COTE D'OR – CSP DIJON, le 5 février 2016

Un avis favorable sur l'ensemble de l'expérimentation. Une réorganisation de l'emploi des brigades de roulement s'est imposée, par la mise en place notamment de patrouilles, pédestres (centre-ville et gare SNCF) et de sécurisation dans les transports, bénéfique pour le contact auprès du public. Des chefs de brigades et des fonctionnaires de police complètement impliqués dans cette expérimentation. Ils ont parfaitement intégré l'importance de cette expérimentation. On note une baisse vertigineuse des heures supplémentaires ainsi que des congés de maladie. Une nécessité évidente de mettre en place des séances de formations et de sport à la demande des fonctionnaires les vendredis.

Rencontre avec les collègues, le vendredi 05 février 2016

Le sentiment d'inquiétude a très vite laissé la place à un réel engouement pour ce nouveau cycle. Les témoignages unanimes font état d'un réel esprit d'équipe, d'une santé physique et psychologique sans précédent.

Même les collègues les plus réticents à cette expérimentation sont conquis, « pas question de faire marche arrière ».

Même la hiérarchie impliquée dans cette expérimentation y voit des signes encourageants.

INTERVIEW DE FABIEN, BRIGADIER À LA J2

« Depuis l'expérimentation 223/232, **BEAUCOUP MOINS DE FATIGUE** - meilleure gestion du stress, les délais de chevauchement permettent de terminer efficacement les rédactions des interventions opérées. Quasi plus d'heure sup..

Le vendredi fort permet à nouveau de faire du sport. Sur le plan personnel, je suis heureux d'avoir un week-end sur deux en famille, et un mercredi sur deux pour passer du temps avec mon fils et à mes loisirs. **QUE DU POSITIF ! »**



CSP NÎMES

« De toucher du doigt et de vivre une avancée sociale historique ! »

Extrait du C.T.S.D. 30 du 29 septembre 2015 :

Êtes-vous d'accord pour l'expérimentation du cycle Vendredi Fort auprès des brigades de roulement de jour du CSP NÎMES ?

- UNITÉ SGP POLICE-FO : POUR - ALLIANCE PN & UNSA Police: POUR

Effectifs concernés : 4 brigades de roulement de jour, soit 60 agents dont 20 ADS.

Extraits choisis du sondage réalisé auprès des personnels concernés (Participation de 82%)

Avant l'expérimentation, aspiriez-vous à un changement des cycles de travail ? OUI : 85%

Êtiez-vous favorable à l'expérimentation de ce cycle ? OUI : 98%

La durée des vacations vous convient-elle ? OUI : 96%

Considérez-vous que votre vie sociale et familiale se soient améliorées ? OUI : 92%

Le cycle de travail expérimenté vous convient-il ? OUI : 100%

Avant : Cycle 4/2

Matin : 04h30/12h40

Après-Midi : 12h30/20h40

Nuit : 20h30/04h40

Depuis 1^{er} Octobre : Vendredi fort

Matin : 04h50/14h21

Après-Midi : 13h01/22h32

Nuit : 20h50/05h00



Entretien avec M. ANDREAU, DDSP DU GARD - CSP NÎMES, le 22 janvier 2016

Une expérimentation positive, bien que ce cycle ne puisse être applicable à l'ensemble des CSP du département.

Un besoin de s'adapter à ce cycle et particulièrement à l'apport d'effectifs le vendredi.

Des fonctionnaires impliqués dans le dispositif.

Un besoin réel en matériel (véhicules...) afin d'optimiser les chevauchements et le vendredi fort.

Les autres services (BAC, GVP, GAJ...) côtoyant les brigades en expérimentation sont soumis à un avis mensuel pour connaître les redondances induites par ce nouveau cycle de travail.

Rencontre avec les collègues, le vendredi 22 janvier 2016

Si l'expérimentation démontre les effets positifs de ce cycle, tant sur le plan de la santé, familiale, ou professionnelle, les collègues expriment un manque de matériel et particulièrement de véhicules pour travailler.

Mais une adaptation du CDSF afin de répondre à la demande de formation permet au fil des mois de générer de moins en moins de problèmes de véhicules.

INTERVIEW DE PASCAL BOULET, BRIGADIER CHEF, DÉLÉGUÉ USGPP

« Pour les avantages, il est indéniable que la resocialisation des collègues est très forte, enfin un week-end en famille sur deux. Du coup les conditions de travail évoluent, l'état de santé des collègues aussi du fait de la disparition de la bascule, validé par un rapport du médecin de prévention. Il y a plus d'initiative et plus d'efficacité, le chevauchement est un atout, permettant d'avoir un nombre de patrouilles plus important. (Pédestre, CR, contrôle de bars...) Le vendredi fort permet de nombreuses formations qui manquaient aux brigades. De plus, ce vendredi fort permet à nos ADS affectés au service général, qui jusqu'à présent accomplissaient essentiellement des tâches fixes comme la « Loge préfecture », la « Barrière poste de garde », le « Filtre accueil suite à l'état d'urgence », ou encore le « Poste GAV », de pouvoir sortir en patrouille durant le chevauchement des brigades pendant 1h21 tous les jours et une vacation complète un vendredi sur deux.

- Pour les inconvénients, il est vrai que nous manquons de moyens matériels, surtout de moyens radios qui sont vieillissants. A souligner que malgré l'expérimentation à flux constant qui nous a fait passer de 3 brigades de jour avec 13 titulaires par brigades et 6 ADS, au cycle vendredi fort à 4 brigades de jour contenant chacune 10 titulaires et 5 ADS, en assurant 47 % d'interventions, soit 7 % de plus qu'en 2014 lorsque nous étions en 4/2, sans toucher l'initiative des autres services. »



CSP GRENOBLE

« Tout a été fait pour que cela ne fonctionne pas ! »

Extrait du C.T.S.D. 38 du 14 septembre 2015 :

Êtes-vous d'accord pour l'expérimentation du cycle Vendredi Fort auprès des brigades de roulement de jour du CSP GRENOBLE ?

- UNITÉ SGP POLICE-FO : POUR - ALLIANCE PN : ABSTENTION

Effectifs concernés : 4 brigades de roulement de jour, soit 68 agents dont 13 ADS.

Extraits choisis du sondage réalisé auprès des personnels concernés (Participation de 71%)

Avant l'expérimentation, aspiriez-vous à un changement des cycles de travail ? **OUI : 53%**

Êtiez-vous favorable à l'expérimentation de ce cycle ? **OUI : 73%**

La durée des vacations vous convient-elle ? **OUI : 52%**

La fréquence des week-ends non travaillés vous convient-elle ? **OUI : 98%**

Le cycle de travail expérimenté vous convient-il ? **OUI : 61%**

Avant : Cycle 4/2

Matin : 04h50/13h00

Après-Midi : 12h50/21h00

Depuis 1^{er} Octobre : Vendredi fort

Matin : 04h50/14h21

Après-Midi : 13h01/22h32

Entretien avec M. MAIRESSE, DDSP38 et M. WILMART, Chef S.S.P. le 15 janvier 2016

Les responsables rencontrés s'accordent sur le constat d'une baisse des heures supplémentaires générées et des absences pour maladie. Ils regrettent la difficulté engendrée à maintenir le même nombre d'équipage qu'en cycle 4/2.

Rencontre avec les collègues, le vendredi 15 janvier 2016

Cette expérimentation était très attendue de nos collègues grenoblois. Après un peu plus de 4 mois d'expérimentation, les avis sont partagés. Bien qu'une petite majorité déclare ses faveurs au cycle « Vendredi Fort », certains collègues retiennent essentiellement l'allongement des vacations et regrettent les fins de service plus tardives. Beaucoup, également, regrettent le manque de consignes pour organiser les chevauchements, ce qui altère les rapports entre brigades. Le week-end de repos toutes les 2 semaines fait, quant à lui, la quasi unanimité.

INTERVIEW D'ETIENNE, CHEF D'UNE BRIGADE DE ROULEMENT DE JOUR

« Je travaillais en 4/2 depuis 1997 en section de roulement et depuis cette période de test, nous avons pu constater qu'il est appréciable d'avoir un week-end et un mercredi sur deux par rapport au cycle précédent. Ce nouveau cycle nous fait travailler moins de vacations dans l'année. Certains collègues habitent à plus d'une demi-heure de leur lieu de travail et font donc moins de trajets, ce qui engendre une répercussion positive : sur la fatigue qu'apporte ce trajet et sur le budget transport. Enfin les cycles sont aussi plus courts, puisqu'ils sont de 2 ou 3 vacations maximum. Encore une fois cela engendre moins de fatigue physique. Il y a tout de même des points négatifs, avec des vacations plus longues, 9h31 au lieu des 8h10 du 4/2, avec moins d'effectifs par brigade. En effet à Grenoble nous avons 3 brigades de 18 fonctionnaires et maintenant avec le nouveau cycle, nous avons 4 brigades de 14 fonctionnaires. Nous sommes donc un peu plus sollicités ce qui apporte une certaine fatigue psychique notamment en fin de vacation. Pour conclure, je finirais par dire que les points positifs l'emportent sur les répercussions négatives mais que toutefois, un apport d'effectifs serait appréciable voir souhaitable. »



UNITÉ SGP POLICE-FO :

Un constat, aucun investissement de la hiérarchie grenobloise. Les chevauchements n'ont pas fait l'objet d'instructions précises de la hiérarchie. De même, le doublement des effectifs les vendredis n'est pas exploité, faute probablement d'enthousiasme hiérarchique, bien au contraire.

Si une majorité de fonctionnaires plébiscite ce cycle, il n'en est pas moins que les opinions sont tronquées par le mauvais fonctionnement de cette expérimentation.

Tous les ingrédients semblent avoir été réunis pour que cela ne fonctionne pas.

Si, indéniablement le temps de vacation est augmenté et les fins de service plus tardives, il semble que les importants délais de route consentis par les collègues grenoblois, en accentuent la perception. C'est clairement le week-end sur deux de repos, de même que le mercredi, qui assure la promotion de ce cycle.



CRS 14 Autoroute Aquitaine

« Ne changez rien... ! »

Extrait du C.T. DCCRS 33 du 15 septembre 2015 :

Êtes-vous favorable pour l'expérimentation du cycle Vendredi Fort auprès de la brigade Autoroutière et de la SMA de BORDEAUX ?

- UNITÉ SGP POLICE-FO : POUR - ALLIANCE PN & UNSA Police: POUR



Effectifs concernés : 4 brigades de roulement de jour, soit 44 agents dont 13 ADS.

Extraits choisis du sondage réalisé auprès des personnels concernés (Participation de 42%)

Avant l'expérimentation, aspiriez-vous à un changement des cycles de travail ? OUI : 100%

Êtiez-vous favorable à l'expérimentation de ce cycle ? OUI : 100%

La durée des vacations vous convient-elle ? OUI : 100%

Considérez-vous que votre vie sociale et familiale se soient améliorées ? OUI : 100%

Le cycle de travail expérimenté vous convient-il ? OUI : 100%



Effectifs concernés : 2 brigades de roulement de nuit, soit 14 agents.

Extraits choisis du sondage réalisé auprès des personnels concernés (Participation de 50%)

Avant l'expérimentation, aspiriez-vous à un changement des cycles de travail ? OUI : 100%

Êtiez-vous favorable à l'expérimentation de ce cycle ? OUI : 100%

La durée des vacations vous convient-elle ? OUI : 100%

Considérez-vous que votre vie sociale et familiale se soient améliorées ? OUI : 86%

Le cycle de travail expérimenté vous convient-il ? OUI : 100%



Effectifs concernés : 4 brigades de jour, soit 16 Motocyclistes.

Extraits choisis du sondage réalisé auprès des personnels concernés (Participation de 94%)

Avant l'expérimentation, aspiriez-vous à un changement des cycles de travail ? OUI : 100%

Êtiez-vous favorable à l'expérimentation de ce cycle ? OUI : 100%

La durée des vacations vous convient-elle ? OUI : 93%

Considérez-vous que votre vie sociale et familiale se soient améliorées ? OUI : 93%

Le cycle de travail expérimenté vous convient-il ? OUI : 100%



Avant : Cycle 4/2

Matin : 04h55/13h05

Après-Midi : 12h55/21h05

Nuit : 20h55/05h05

Depuis 1^{er} Octobre : Vendredi fort

Matin : 05h00/14h31

Après-Midi : 11h29/21h00

Nuit : 20h29/06h00

Entretien avec M. BOOK, Directeur Zonal Adjoint CRS AQUITAINE les 14 et 15 janvier 2016

Un avis favorable d'un point de vue général.

Les chefs de brigade complètement impliqués dans la mise en place de cette expérimentation, ont permis d'obtenir ces résultats.

Un manque d'effectifs à la nuit suite aux départs non anticipé et non remplacé de plusieurs collègues (mutations et retraite)

Un nombre de patrouille en diminution faisant suite au plan d'urgence, les patrouilles ont été recomposées, avec un effectif de 3 fonctionnaires minimum et obligatoire.

Un chevauchement perfectible, pas nécessairement utile*

Une prévision d'achat de matériel supplémentaire (véhicules).

Coté gestion de service, une réelle augmentation en heures formations, un taux de présence en très nette amélioration, avec des fonctionnaires qui sont motivés et en pleine forme.

UNITE SGP POLICE-FO :

*Chevauchement utile bien au contraire, en termes de gestion administrative.

Avec ce chevauchement possibilité d'effectuer toutes les tâches administratives qui incombent aux fonctionnaires de police avant et après retour de sa mission.

Et donc de ne pas dépasser le temps de vacation...



Entretien avec M. JEANNEAU, Commandant la CRS 14 Compagnie Autoroutière

Un avis plus que favorable, il estime avoir retrouvé un vrai esprit d'équipe, une vraie ambiance, une vraie cohésion retrouvée au sein des services engagés.

Une réelle motivation des collègues, dont les résultats parlent d'eux-mêmes.

Des actions possibles les vendredis, pour les départs en vacances, mais aussi, des heures de formations en hausse, l'activité sportive.

En bref, ce chef de service, ne souhaite pas revenir en arrière et l'aurait très clairement fait savoir à la DRCPN.

Rencontre avec les collègues engagés sur le dispositif

À la nuit :

Malgré la baisse des effectifs suite à des départs en mutation et retraite non remplacés à ce jour, l'expérimentation fonctionne.

Un cycle plus en phase avec la vie familiale.

Une remarque évidente : le jour fort doit être le jeudi et non le vendredi pour permettre un temps de repos en week-end plus avantageux. Ce qui ne pose aucun problème de service.

À la journée :

En quelques mots « ne changez rien... ! » Vie au travail, vie à familiale, ambiance tous les feux sont au vert et ce selon l'avis de tous.

« Depuis que je suis dans la police, je n'ai jamais eu un week-end sur 2... ! »

*Selon l'avis des motocyclistes de la SMA, l'allongement de la vacation n'a pas d'incidence sur le pilotage moto d'un point de vue général.

INTERVIEW DE MICHAEL BION, DÉLÉGUÉ LOCAL CRS AA :

« Dans un premier temps, de nombreux collègues étaient réticents à cette nouvelle organisation de leur emploi du temps, mais surtout méfiants.

Aujourd'hui, après 4 mois d'expérimentation, celle-ci fait l'unanimité.

En effet, un repos un mercredi et un week-end complet sur deux a permis à tous d'avoir une vie sociale et de véritablement profiter de sa famille. Cette revendication était primordiale pour les fonctionnaires de la CRS AA.

Le vendredi fort permet aux brigades de jour d'être présentes sur cette journée axée sur des opérations routières et de formation, de sport.

Elle a renforcé, de fait, les liens entre collègues.

Cependant, pour que ce cycle soit parfaitement assumé, un renfort de 4 fonctionnaires sur la nuit est plus que nécessaire aujourd'hui.

Nous comptons sur les prochains mouvements de mutations pour y parvenir.

Le second souhait des nuiteux serait de passer d'un vendredi fort à un jeudi fort, ces derniers préférant en majorité reprendre leur service dimanche soir que de le terminer le samedi matin. »





En contre-proposition au cycle 2/2-3/2-3/2 que nous défendons, respectant l'absence de bascule et améliorant la fréquence des week-ends de repos par rapport au 4/2 (1 sur 3, contre 1 sur 6), la D.C.S.P. a souhaité que ce cycle, 3/2-3/2-4/1-4/2, appelé encore « 4/2 compressé » soit expérimenté.

Il présente, pour l'Administration, l'avantage d'être similaire au 4/2, avec des vacances de 08h21 et le maintien de 3 brigades de jour, donc plus facile à appliquer : On ne change rien.



Cycle sur 21 jours dont 14 travaillés
Durée moyenne journalière : 8h21

DOTATIONS

	CC-CEA*	ADS
CA	23	23
CF	109h12	109h12
ARTT	53h28	120h16

Journée Solidarité déduite

* 8 jours ARTT payés ôtés

JOUR		Brigades																					
1		AM	AM	AM	RL	RC	M	M	M	M	RL	AM	AM	AM	AM	RL	RC	M	M	M	RL	RC	
2		RL	RC	M	M	M	RL	RC	AM	AM	AM	RL	RC	M	M	M	M	RL	AM	AM	AM	AM	
3		M	M	RL	AM	AM	AM	AM	RL	RC	M	M	M	RL	RC	AM	AM	AM	RL	RC	M	M	

CSP SAINT-MALO

« Sans commentaire... ! »

Extrait du C.T.S.D. 50 du 14 septembre 2015 :

Êtes-vous d'accord pour l'expérimentation du cycle 4/2 compressé auprès des brigades de roulement de jour du CSP SAINT-MALO ?

- UNITÉ SGP POLICE-FO : REFUS DE VOTE - ALLIANCE PN : CONTRE

Effectifs concernés : 4 brigades de roulement de jour, soit 29 agents dont 5 ADS.

Extraits choisis du sondage réalisé auprès des personnels concernés (Participation de 47%)

Avant l'expérimentation, aspiriez-vous à un changement des cycles de travail ? **OUI : 56%**

Étiez-vous favorable à l'expérimentation de ce cycle ? **NON : 100%**

La durée de des séquences de travail vous convient-elle ? **NON : 100%**

Considérez-vous que votre vie sociale et familiale se soient améliorées ? **NON : 100%**

Le cycle de travail expérimenté vous convient-il ? **NON : 100%**

Avant : Cycle 4/2

Matin : 04h50/13h00

Après-Midi : 12h50/21h00

Depuis 1^{er} Octobre : 4/2 compressé

Matin : 04h50/13h11

Après-Midi : 12h50/21h11

Entretien avec M. SERRAND, Chef de la circonscription de Saint-Malo, les mercredi 27 et jeudi 28 janvier 2016

Une mise en place expérimentale compliquée. Malgré un avis général défavorable, l'expérimentation s'est imposée. Mais l'obligation pour la hiérarchie locale de mettre en place cette expérimentation. Pour accompagner ce projet, des renforts d'ADS et de réservistes ont été consentis. On observe un nombre, important et en augmentation, d'arrêts de travail, que l'on qualifie de « réels » au regard de la grande fatigue des personnels, et une chute vertigineuse de la motivation, et donc de l'activité.

Rencontre avec les collègues,

Les policiers rencontrés jugent ce cycle néfaste pour leur santé. Ils se disent fatigués, irrités, démotivés, multipliant les problèmes familiaux et problèmes de garde d'enfants. La séquence « 4/1/4 » est pointée du doigt, particulièrement celle de 4 matinées, rejetée unanimement.

C'est l'incompréhension dans les rangs : malgré un avis médical régional d'alerte, et la visite d'une mission de l'Administration, l'expérimentation est maintenue...

Les collègues se sentent méprisés et abandonnés.

INTERVIEW DE JEAN-PHILIPPE, EN BRIGADE DE ROULEMENT DE JOUR



«Depuis de que nous avons reçu l'information nous étions contre cette expérimentation, et ce rien qu'à la lecture du cycle sur feuille. Si la première partie du cycle peut nous convenir et particulièrement au lancement de l'expérimentation, aujourd'hui avec la fatigue accumulée, elle devient tout aussi fatigante. Même la séquence d'un week-end sur seul côté positif de ce cycle n'en est plus un tellement on est fatigué. Pour ce qui est de la deuxième partie, les 4 matinées accouplées à un seul repos et 4 après-midi, c'est une véritable catastrophe. Lorsque je rentre chez moi c'est pour dormir, je n'ai plus de vie familiale, j'en avais plus avec le 4/2 avant. Ce cycle est très fatigant, je perds de l'attention dans mon travail et mes collègues aussi. Il devient très dangereux physiquement de continuer ainsi. Je ne vois pas comment on pourrait appliquer ce cycle dans les services à l'avenir. Vivement le 31 mars, puisque l'on est obligé d'aller jusqu'au bout... !»



UNITÉ SGP POLICE-FO :

Une expérimentation qui aura fait parler d'elle... Refus de vote ou vote contre, avis unanimement défavorable des policiers malouins, et manifestation : l'expérimentation est lancée malgré tout. Aujourd'hui un constat accablant : consultations du Médecin Interzonal qui établi un compte rendu alarmant, des cellules de veille faisant état de « surcroît de fatigue, d'altération de la vigilance, d'impacts sur la vie professionnelle, de tensions et d'incompréhensions avec les interlocuteurs familiaux... » La liste est longue. Une mission spéciale de l'Administration venue au contact des collègues le 11 février 2016 a pu mesurer les difficultés rencontrées. Mais rien ni fait l'expérimentation doit aller à son terme...

C'est l'incompréhension totale pour UNITÉ SGP POLICE, par deux fois les délégués nationaux se sont déplacés sur les lieux, à la rencontre des collègues, de la hiérarchie locale, de la mission « spéciale » et du corps médical...

Après les efforts de l'Administration pour mener à bien cette expérimentation :

- renfort exceptionnel d'ADS
- attribution d'un budget conséquent pour augmenter le nombre de vacations des réservistes

- la mise en œuvre de travaux au commissariat de Dinard pour sécuriser les lieux et économiser un emploi sur les nuits et weekends.

Afin de sortir de cet imbroglio, notre proposition d'un basculement en expérimentation du cycle « Vendredi Fort » est refusée. Trop compliqué...

Pourtant à regarder les efforts fournis pour mettre en place le 4/2 compressé sur ce site, il est permis de penser que le Vendredi fort pouvait y être appliqué. Le seul risque eut été qu'il remporte un franc succès, même auprès des incorrigibles malouins...

A qui peut bien profiter cette situation déplorable ?

CSP NOISIEL

« Le passage 4/1/4 est vraiment trop fatigant.
C'est dommage ! »

Extrait du C.T.S.D. 77 du 18 septembre 2015 :

Êtes-vous favorable pour l'expérimentation du cycle 4/2 compressé auprès des brigades de roulement de jour du CSP NOISIEL ?

- UNITÉ SGP POLICE-FO : ABSTENTION

- ALLIANCE PN & UNSA Police: POUR

Effectifs concernés : 3 brigades de roulement de jour, soit 24 agents dont 6 ADS.

Extraits choisis du sondage réalisé auprès des personnels concernés (Participation de 92%)

Avant l'expérimentation, aspiriez-vous à un changement des cycles de travail ? **NON : 73%**

Êtiez-vous favorable à l'expérimentation de ce cycle ? **OUI : 81%**

Considérez-vous que votre vie sociale et familiale se soient améliorées ? **OUI : 24%**

Le cycle de travail expérimenté vous convient-il ? **OUI : 57%**

Avant : Cycle 4/2

Matin : 04h55/13h05

Après-Midi : 12h55/21h05

Depuis 1^{er} Octobre : 4/2 compressé

Matin : 04h50/13h11

Après-Midi : 12h50/21h11



Entretien avec Mme BACCANINI, DDSP77, et M. SLANGEN, Chef du District le 16 février 2016

Mme BACCANINI est très satisfaite de l'expérimentation. Très impliquée dès le départ de l'expérimentation, elle a multiplié les rencontres avec les personnels concernés.

Il apparaît que le fiasco malouin impose à Noisiel de passer l'épreuve avec succès.

La conviction de la directrice départementale de ne pouvoir appliquer le « Vendredi Fort » aux petites circonscriptions de son département, couplée à la volonté d'une harmonisation des cycles de travail sur l'ensemble du ressort de sa DDSP, l'amène à considérer que seul un cycle 4/2 peut lui être utile.

Le succès du 4/2 compressé auprès du roulement de jour de Noisiel présente donc un enjeu crucial.

Rencontre avec les collègues sur site le 16 et 17 février 2016 :

Nous avons rencontré des collègues partagés. Partagés quant à l'appréciation de ce cycle (57% POUR, 43% CONTRE).

Et, partagés quant à l'examen de ce cycle dont ils dissocient 2 périodes, la séquence 3/2-3/2, très appréciée, et la séquence 4/1-4/2, honnie des personnels.

Plus encore que le temps de repos trop court entre 2 séquences de 4 vacations, c'est surtout la séquence de 4 matinées qui est très souvent rejetée.

La fréquence d'un week-end de repos sur trois est appréciée.

Conditionnés par leur « environnement » à l'expérimentation d'un cycle 4/2 compressé, présenté comme seule alternative au 4/2 « façon parisienne » (4AM/2Repos/4M/2Repos), les policiers de Noisiel sont majoritairement favorables au 4/2 compressé. Néanmoins, nombreux sont ceux qui regrettent de n'avoir pu expérimenter le cycle « Vendredi Fort ».



UNITE SGP POLICE-FO :

Il semble que le 4/2 compressé peut-être une première alternative au 4/2 « parisien ».

Les fonctionnaires de Noisiel ne sont pas d'un enthousiasme débordant à l'idée de l'adopter mais le préfère de beaucoup à un 4/2 qu'il soit « parisien » ou inversé (2M/2AM/2Repos).

Lorsqu'on leur demande d'identifier le point faible du cycle, la séquence de 4 matinées est unanimement dénoncée.

Quelques uns s'interrogent sur le bénéfice qu'apporterait un aménagement de l'heure de prise de service du matin, pour rendre tolérable cette fameuse séquence de 4 matinées.

CYCLE BINAIRE 12H08

2/2.3/3.2/23/2-2/3

En l'état actuel, les cycles binaires (2/2 ; 3/3 ; 2/2-3/2-2/3) ont des vacations de 11h08.

Compte tenu de leur amplitude horaire, ils sont généralement appliqués à des unités de soutien.

Le passage à des vacations de 12h08 permet d'assurer un service continu (H24), avec un chevauchement de 8 minutes et un crédit R.T.T. ajusté (188h09).

Cette évolution ouvre une nouvelle voie au cycle binaire (Etats Majors, C.I.C. ...)



Cycle sur 14 jours dont 7 travaillés
Durée moyenne journalière : 12h08

DOTATIONS

	CC-CEA*	ADS
CA	18	18
CF	109h12	109h12
ARTT	188h09	285h13

Journée Solidarité déduite

* 8 jours ARTT payés ôtés

Brigades	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Jour 1	J	J	RL	RC	J	J	J	RL	RC	J	J	RL	RC	RC
Jour 2	RL	RC	J	J	RL	RC	RC	J	J	RL	RC	J	J	J
Nuit 3	N	N	RL	RC	N	N	N	RL	RC	N	N	RL	RC	RC
Nuit 4	RL	RC	N	N	RL	RC	RC	N	N	RL	RC	N	N	N
semaine 1							semaine 2							

C.I.C. BOURGES

« Ce cycle nous satisfait ! »

Extrait du C.T.S.D. 18 du 1^{er} septembre 2015 :

Êtes-vous favorable pour l'expérimentation d'une vacation de 12h08 en cycle 2/2 au Centre d'Information et de Commandement de la D.D.S.P.18 ?

- UNITÉ SGP POLICE-FO : POUR - ALLIANCE PN & UNSA Police: POUR

Effectifs concernés : 4 brigades de 3, soit 12 agents.

Extraits choisis du sondage réalisé auprès des personnels concernés (Participation de 75%)

Avant l'expérimentation, aspiriez-vous à un changement des cycles de travail ? **NON : 56%**

Êtiez-vous favorable à l'expérimentation de ce cycle ?

OUI : 100%

Le cycle de travail expérimenté vous convient-il ?

OUI : 100%

Avant : Cycle 2.2.3 en 11h08

Journée : 07h00/18h08

Nuit : 18h00/05h08*

*1 fonctionnaire décalé de 5h à 16h08

Depuis 1^{er} Octobre : Cycle 2.2.3 en 12h08

Journée : 07h00/19h08

Nuit : 19h00/07h08

Interview de Franck VANNIEREAU, S/B de Police, Opérateur CIC nuit, 50ans, marié, 3 enfants.

Je suis opérateur CIC depuis février 2005.

Le CIC départemental de BOURGES compte 13 fonctionnaires avec 1 chef de brigade et 4 groupes de 3 fonctionnaires (2 groupes jour et 2 groupes nuit)

Mon cycle de travail était identique à celui expérimenté à savoir 2/2/3 - 2/2/3 en 11h08 et non en 12h08 comme actuellement.

Le cycle 2/2/3 expérimenté en 12h08 depuis octobre 2015 est un cycle que je connais bien, car je le pratique depuis septembre 2009, date à laquelle notre ancien DDSP, avec l'accord de l'ensemble des effectifs à l'époque du CIC, l'a mis en place ce cycle, en 12h08, après les démarches du secrétaire départemental UNITÉ SGP POLICE et moi-même. Nous avons fait un essai sur 6 mois qui s'est révélé positif. Nous avons gardé les 12h08 jusqu'en février 2013, date à laquelle le DDSP actuel, conformément aux instructions de la direction centrale, nous a demandé d'arrêter les 12h08, durée de vacation interdite. De ce fait, nous avons gardé ce cycle, l'aménageant en 11h08, avec des prises décalées la journée et le soir, laissant un fonctionnaire seul le matin de 7 à 9h, et le matin de 5 à 7h. L'avantage du cycle en 12h08, est la présence permanente de 2 fonctionnaires sur toutes les vacations.

Pour répondre à une autre question, j'ai fait le cycle 4/2 de février 2005 à septembre 2009. À l'époque nous n'étions pas un CIC mais une sic, les appels de Vierzon étaient directement gérés par le commissariat de VIERZON. Nous étions, très souvent, qu'un seul opérateur sur les vacations de 8h21. Les week-end revenaient toutes les 6 semaines, nous n'avions qu'une place de congés pour un groupe de 3. Ce n'était pas très évident d'avoir une vie sociale et familiale avec ce cycle. Le cycle 2/2/3 a beaucoup de positif, et peu de négatif. Il permet aux collègues résidant assez loin du commissariat de

venir moins souvent au travail, d'avoir un week-end complet (vendredi-samedi-dimanche) sur deux, de restituer beaucoup d'heures de RTC (188h09), permettant aux fonctionnaires de poser des repos régulièrement. Pour les groupes de nuit, dont je fais parti, avec l'ensemble des heures créditées sur nos compteurs en début d'année, plus les RPS cumulés lors des nuits travaillées, sur 183 nuits/an à faire, un nuiteux arrive à poser 60 nuits à l'année, donc travaille en moyenne 10 nuits par mois. Certes, le négatif pourrait être la vacation de 12h08. On n'a rien sans rien. De plus, en ayant 1 week-end sur 2, la vie sociale, familiale et amicale n'est que mieux. C'est un bien être d'avoir une vie privée quasi normale.

J'ai bien rempli le questionnaire de notre organisation, ainsi que celui de l'administration (DRCPN). Je pense qu'il est bon d'avoir le ressenti des personnes concernées.

Tous les effectifs du CIC ont été visités par le Médecin de prévention.

La DDSP est à l'écoute, s'intéressant à nos conditions de travail au CIC, allant investir dans des sièges des plus confortables pour notre bien-être.

Dans l'ensemble, tous les collègues, hormis une qui demande à repasser au jour, car elle peine à faire 12h08 en nuit, sont satisfaits donc favorables au maintien de cycle en 12h08.

Pour la fatigue, il est vrai que de faire une heure de plus, cela se ressent. Pour ma part, après 24 ans de nuit, une heure de plus ou de moins c'est pareil. Il suffit de bien récupérer sur ses repos, et surtout bien dormir entre les nuits travaillées.

Après l'expérimentation, l'ensemble des collègues du CIC de la DDSP 18 demandera le maintien de ce cycle en 12h08.

Pour conclure, ce cycle certes un peu long pour certains, mais qui offre beaucoup de temps libre.

Pour finir, je dirais ces derniers mots : travailler plus longtemps, oui, mais moins souvent.



UNITÉ SGP POLICE-FO :

Cette expérimentation est très bien accueillie par les personnels concernés. Les plus anciens n'ont pas découvert grand-chose puisque ce cycle et ces vacations de 12h08 ont été en vigueur de septembre 2009 à février 2013. Avant que l'Administration n'impose un retour au 11h08, réduisant au passage le créneau 05h00/07h00 à un seul opérateur...

Hormis des problèmes rencontrés avec leur gestion GEOPOL, en début d'expérimentation, les collègues sont pleinement satisfaits de cette configuration : Cycle binaire 2.2.3.2.2.3 leur offrant un week-end et un mercredi sur deux, et vacations en 12h08 permettant une couverture « H24 », avec une capacité opérationnelle constante et un chevauchement de 8 minutes. Ce cycle est à promouvoir auprès de tous les services de soutien voire d'investigation ou renseignement exigeant une présence « H24 ».



HORAIRES VARIABLES

Déjà appliqué dans certains services administratifs, les horaires variables sont expérimentés, cette fois, dans des services actifs, fussent-ils de soutien ou judiciaires.

Le principe est de fixer une plage horaire incontournable et d'accorder de la souplesse sur les autres plages toutefois que, sur une période donnée, le nombre d'heures exigibles soit effectué.



Notons que l'Administration a saisi cette occasion pour expérimenter, concomitamment, la « badgeuse Geopol », dispositif tendant à réduire, voire faire disparaître, les heures supplémentaires.

Durée légale hebdomadaire : 40h30 - 39h25 - 39h00 ...
Durée moyenne journalière : 8h06 - 7h53 - 7h48 ...



DOTATIONS

Les droits à congés restent ceux afférents à la durée légale hebdomadaire de référence (40h30, 39h25, 39h00 ...)

Le temps de travail est modulable sur 28 jours

- Si le volume travaillé est inférieur au volume de référence => Réduction des ARTT
- Si le volume travaillé est supérieur au volume de référence => Crédit de repos récupérateur (Max.2,5j/an)
- Si le seuil des 2,5 jours/an est atteint, avec accord du chef de service, les heures effectuées peuvent être créditées en H.S.

S.A.I.P. 17

« Souplesse et moins de stress ! »

Extrait du C.T.I. du 22 septembre 2015 :

Êtes-vous favorable pour l'expérimentation des horaires variables auprès des brigades du Service d'Accueil et d'Investigation de Proximité du 17^{ème} Arrondissement ?

- UNITÉ SGP POLICE-FO : POUR
- ALLIANCE PN & UNSA Police: CONTRE



Effectifs concernés : 2 brigades de 6, soit 12 agents.

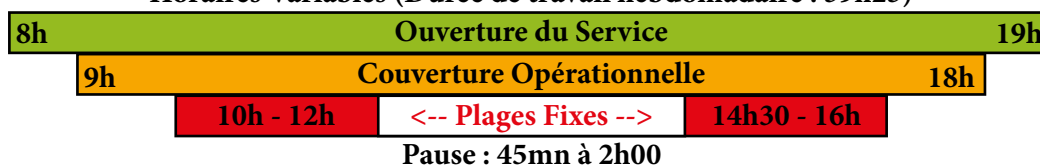


UNITÉ SGP POLICE-FO SUR SITE LE 25 FÉVRIER 2016 :

Le dispositif se décompose en 3 plages horaires :

- Plage Verte : Temps d'ouverture du service établissant les heures, d'arrivée et de départ, possibles pour les personnels.
- Plage Orange : Temps de couverture opérationnelle fixant le temps durant lequel une partie des personnels doit assurer le service.
- Plages Rouges : Temps de présence imposé à l'ensemble des personnels en service.

Horaires Variables (Durée de travail hebdomadaire : 39h25)



La pause méridienne, prévue réglementairement de 45mn à 2h00, est à l'appréciation des personnels.

La souplesse accordée en début et fin de service est très appréciée des fonctionnaires, notamment au regard des déplacements en transport collectif et des charges de famille.

C'est surtout moins de stress.

Celle accordée lors de la pause méridienne laisse plus indifférent car déjà « institutionnalisé » dans les services d'investigation. Pour un certain nombre de collègues le pointage de leurs heures est pénible. Ils n'acquièrent pas le réflexe.

Pour les membres du commandement, le dispositif est lourd à gérer, particulièrement parce que l'outil informatique dédié n'est pas abouti.

L'aspect du dispositif unanimement rejeté est la comptabilisation des temps de travail supplémentaires.

La rigueur imposée est difficile à supporter dans un service d'investigation et l'idée de voir des heures de récupérations s'évaporer n'est pas acceptable.

Pour UNITÉ SGP POLICE-FO, ce dispositif peut-être un vrai progrès pour les personnels, mais il nous paraît très regrettable que l'Administration est profité de cette occasion pour lutter contre les heures supplémentaires générées. Cela est fait au détriment des personnels mais aussi indéniablement, à terme, de l'efficacité du service.

NB : Trois autres services ont mené cette expérimentation (DCPJ/SDRES, SDLP/Garage Pantin, DCSP/CSP Palaiseau mais s'agissant de services de soutien, UNITÉ SGP POLICE-FO n'a pas fait d'évaluation de ces expérimentations.

1 OCTOBRE 2015 - 31 MARS 2016

L'HEURE EST AU BALAN...

Il aura fallu, 6 mois d'expérimentation, 16 sites à l'essai pour 4 types de cycles expérimentés, et près de 700 fonctionnaires engagés, administratifs et actifs.

Si nous pouvions nous féliciter du chemin parcouru, il n'en est pas moins qu'il en reste à faire...

Il faut tout d'abord remercier l'ensemble des collègues de leur accueil dans les services, et qui ont accepté de répondre aux sondages proposés par notre organisation.

Nous avons aussi pu rencontrer la hiérarchie locale et/ou départementale de chaque circonscription en cours d'expérimentation.

Cela nous a permis de mieux comprendre le ressenti de chacun face à cette nouvelle organisation du travail, initiée par UNITÉ SGP POLICE-FO.

Vous avez pu le constater à la lecture des comptes rendus, site par site, les opinions divergentes, mais l'espoir reste le même, **enfin une réforme en faveur des fonctionnaires !**

Jamais une telle réforme n'a suscité autant d'engouement. Si les sites expérimentés font l'objet d'une étude très sérieuse de la mission du temps de travail à la DRCPN, pas un seul jour ne se passe sans que ces brigades ne reçoivent des appels d'autres collègues : alors ce cycle ? les horaires ? quels effectifs ?

Autant d'interrogations que suscite cette expérimentation sur le plan national... Il est vrai qu'avec le 4/2 imposé par l'administration en 1997, n'a pas été à la hauteur des attentes escomptées, bien au contraire.

Mais face à l'espoir de l'ensemble des policiers, la prise en compte des risques psychosociaux soutenue par notre ministre de tutelle, ne semble pas être de l'avis de tous...

Soyons clair, le manque d'implication de certains chefs de services en faveur de cette expérimentation démontre que pour certaines directions, les intérêts sont ailleurs...

Si ces cycles sont aussi différents les uns des autres en fonction de l'emploi, il n'en est pas moins important que pour UNITÉ SGP POLICE-FO, l'objectif est avant tout l'intérêt des collègues, même si pour que cela se passe bien, il faut aussi un certain intérêt pour le service, statistiques obligent....

Très logiquement, le cycle 2/2-3/2-3/2 vendredi fort est de loin le cycle le plus réformateur et préféré de la majorité des fonctionnaires qui ont eu la chance de l'expérimenter. Très observé, il suscite beaucoup d'attente sur le plan national.

Surpris... : NON !

Aujourd'hui cette proposition va créer une nouvelle dynamique au sein des services, alors que jusque-là une grande majorité de gradés et gardiens tendaient à vouloir être affectés en régime hebdomadaire, la désaffection pour le service général pourrait s'arrêter...

Quid du 4/2 ?

Au travers de cette expérimentation, un constat : Ce changement sera l'affaire de tous.

Le réel débat de cette expérimentation, nous l'avons tous compris, intervient uniquement au cœur même des 2 cycles proposés en brigade de police secours.

Si nous ne pouvons que nous féliciter de l'enthousiasme que notre proposition, le 2/2-3/2-3/2 vendredi fort suscite, il aurait été cependant utile d'aller plus loin dans cette expérimentation.

N'aurait-elle pas pu être plus largement élargie ? Aux brigades de nuit ou en unités spécialisées ou d'appui ?

Les volontaires ne manquaient pas là non plus.

Beaucoup sont en attente de ce changement positif.

Face à cette proposition, **un cycle 4/2 compressé** qui n'a pas manqué de faire parler de lui.

D'un côté, plus porté par la hiérarchie que par les collègues concernés, de l'autre **totalelement dévastateur physiquement, psychologiquement, et même familialement**, mais maintenu en expérimentation contre toute attente.

Ce que nous retiendrons de ce cycle, car c'est ce qui est le plus contesté, c'est la séquence finale de 4 vacations, 1 jour de repos, 4 vacations, et plus précisément, la séquence des 4 matinées consécutives.

Pourquoi ?

Nous ne reviendrons pas sur la fatigue et les autres conséquences...

Le constat est que cette séquence se rapproche de très près du cycle 4/2 dit historique que nous imposera la directive Européenne « Eurlex », sonnant la fin de la dite « bascule »... Alors si déjà lors des expérimentations, cela n'est pas sans poser de sérieux problèmes, qu'en sera-t-il s'il venait à être généralisé... ?

Une chose est certaine vous pourrez compter sur UNITÉ SGP POLICE-FO pour porter ce projet jusqu'à la révision de la réglementation.



Jérôme MOISANT (à gauche)
Délégué National

Dominique LE DOURNER (à droite)
Délégué National



Notre combat en faveur du cycle que nous avons proposé, dit «Vendredi Fort» commence à payer !

Le 16 mars 2016, le comité de pilotage en charge du suivi de l'expérimentation des nouveaux cycles de travail se réunissait pour la première fois avec les organisations syndicales.

Lors de cette réunion, la DRCPN nous présentait un premier bilan des expérimentations des différents cycles sur les sites choisis.

Deux études conjointes, organisées par ce comité ont permis de balayer l'ensemble des données nécessaires à une évaluation la plus objective possible.

-Une première étude basée sur un bilan sociétal.

Deux sondages mis en place par l'administration, en début et en fin d'expérimentation auprès des personnels en cours d'expérimentation

- Un groupe dit «groupe témoin»
- Un groupe hiérarchique issu du corps de commandement et de direction.

-La seconde basée sur des données statistiques :

- IRAS (infractions relevées par l'action des services)
- IPS (indicateur de pilotage des services)
- MCI (main courante informatisée)

Les résultats énoncés ont pu démontrer qu'UNITÉ SGP POLICE avait raison sur le soutien porté au cycle dit «vendredi fort».

Les premiers résultats issus des sondages sont sans appel et en tout point conformes à ce que nous annonçons. Pour le «vendredi fort», à la question de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, s'il était noté 4,94/10 en tout début d'expérimentation, c'est 8,26 qu'il obtenait en fin d'expérimentation.

Sur la proposition de «retourner au cycle précédent», seuls 5,3% y sont favorables pour les personnels expérimentant le cycle du «vendredi fort», contre 58,3% pour ceux expérimentant le 4/2 Compressé.

Pour les autres cycles expérimentés, plus spécifiques, les résultats sont globalement positifs.

En ce qui concerne les données statistiques, l'ensemble des données est également équivalent selon le cycle expérimenté.

Au travers de l'analyse de cette expérimentation, le cycle du vendredi fort, démontre sans équivoque, qu'il est également générateur de motivation et de cohésion.

Cette étude aura inévitablement permis de mettre en exergue un point essentiel. Une prise en compte par la hiérarchie que la mise en place d'un nouveau cycle horaire correspond aussi à un véritable projet de service

La DRCPN et les organisations syndicales ont convenu d'une consultation rapide des Comités Techniques compétents pour tous les sites expérimentaux souhaitant poursuivre l'expérience dans une nouvelle phase dite d'évaluation jusqu'à la modification de la réglementation.

Seule, la circonscription de Saint-Malo cessera l'expérimentation du 4/2 compressé le 31 mars prochain sur instructions de la DGPN.

Cette phase d'évaluation permettra de préparer le Comité Technique de Réseau de la Police Nationale qui viendra entériner les nouveaux cycles de travail.

Seule cette validation permettra la modification de l'IGOT. Dès lors, ils pourront être adoptés dans toutes les unités qui en manifesteront l'envie, après une nouvelle consultation des C.T. déconcentrés.



Jérôme MOISANT (à gauche)
Délégué National

Dominique LE DOURNER (à droite)
Délégué National



Divorce par consentement mutuel

Bonjour à tous,
Parmi les questions qui me parviennent **les modalités de la procédure de divorce** sont récurrentes.

La solution la meilleure et la plus rapide, le **divorce par consentement mutuel**, exige des décisions, d'un commun accord, portant sur des points précis tels que l'attribution du domicile conjugal, la liquidation de la communauté, si un contrat de régime matrimonial n'a pas été signé, au moment du mariage ; notamment le sort des biens immobiliers en commun, des véhicules du couple, des meubles, des dettes éventuelles et de l'actif.

Il sera également nécessaire de définir si l'épouse conservera ou non le nom marital, à qui incombera et dans quelles proportions la charge des impôts, des frais de justice afférents au divorce, le

montant de la prestation compensatoire s'il y a lieu, la résidence habituelle des enfants et le montant de la pension alimentaire.

Ce qui signifie que **cette procédure, réputée simple, nécessite un accord parfait**, pour que l'avocat commun ou les avocats de chaque partie puissent rédiger une « convention », entre les époux.

Par ailleurs, si le couple est en possession d'un bien immobilier, il faut obligatoirement faire établir un acte liquidatif de la communauté, par un notaire.

A la suite du dépôt de dossier, lors de l'audience fixée, le magistrat s'assure de la volonté réelle, libre et éclairée de divorcer de chacune des parties et prononce le divorce en homologuant la convention.

Cependant, le juge peut refuser cette homologation s'il estime que la convention n'est pas conforme aux intérêts des enfants ou ceux d'un des époux, tout en statuant sur les mesures provisoires, par exemple concernant les enfants.

Une nouvelle convention peut être déposée dans un délai de six mois, sous peine de voir la demande de divorce frappée de caducité.

Le seul recours contre un jugement de divorce par consentement mutuel est le pourvoi en cassation dans un délai de quinze jours, à compter du prononcé du divorce.

Dans l'attente d'examiner d'autres procédures de divorces dans les prochains numéros, prenez soin de vous et de vos intérêts.



Maître Etincelle ERNART
Avocate

Un problème personnel ou professionnel ?

Le bureau national met à votre disposition,

gratuitement,

une permanence d'avocat
tous les mardis après-midi

dans les locaux d'UNITÉ SGP POLICE-FO
161-163 avenue Galliéni, 93177 Bagnolet

Prenez rendez-vous au
06.09.95.62.27





Interview de Laurent Martin de Frémont, Technicien National à la Communication chez UNITÉ SGP POLICE.

Bonjour Laurent, c'est toi qui as mis en place la WebRadio d'UNITÉ SGP POLICE-FO accessible sur l'adresse www.webradiopolice.com, ou directement depuis le portail d'UNITÉ SGP POLICE-FO, www.unitesgppolice.com

Peux-tu me dire quand et comment est née cette idée ? La date de mise en place de la radio, l'augmentation de la fréquentation ?

C'est un projet sur lequel Paul LE GUENNIC (secrétaire national communication) « planchait » depuis un long moment. Au détour d'un passage au bureau national, fin d'année 2013 (je travaillais alors sur la région Paris) nous avons évoqué avec Paul la possibilité de tout mettre en œuvre pour réaliser cet objectif parfaitement innovant en matière de communication.

Nous avons posé les fondations de cet énorme chantier en fixant, le type d'actualités à diffuser ainsi que les heures de passage. Nous avons ciblé notre « public » et avons articulé notre programme autour de celui-ci.

Nous nous sommes laissés 6 mois pour réunir les ingrédients logistiques. Un tel projet demande réflexion, matériel et bien entendu beaucoup de bonne volonté car il faut écrire les capsules. C'est une équipe qui s'en charge, puis il faut les réaliser puis les diffuser.

Notre radio a vu le jour le 1er juillet 2014, nous avons récemment fêté nos un an.

J'ai personnellement pu mettre à profit mes nombreuses années passées sur l'antenne de Voltage (radio parisienne) de 1989 à 1995.

Avant d'intégrer la Police Nationale, j'étais en effet animateur radio, et j'ai eu l'occasion d'exercer ce métier sur des stations locales, régionales et réseau national (METROPOLYS à Lille dans le nord). C'est une véritable passion.

Évidemment l'idée de lancer une webradio police d'informations syndicales, la première en France fut très motivante. Paul LE GUENNIC a fait confiance à une équipe resserrée pour mener à bien ce projet un peu fou.

-Quelle est la programmation de cette radio, unique dans la Police en France ?

1/ Notre programme est d'abord avant tout destiné à informer TOUS les Policiers de France. L'information syndicale concerne d'ailleurs toutes les directions.

Cette information est habillée dans un programme musical dont le cœur de cible se situe sur les 23/45 ans. Ce programme musical plutôt généraliste de format TOP 40, permet de divertir nos auditeurs entre deux flashs info (capsule) diffusés toutes les 10 minutes.

Cette actualité syndicale peut aussi bien concerner, un département, qu'une région ou être de consonance nationale.

2/ Enfin le web étant accessible partout en France et dans le monde entier, notre projet est aussi destiné à rapprocher la Police de sa population en donnant à nos concitoyens une image de la Police pour le moins ... différente. Nous sommes loin du Policier verbalisateur...



Mais nous rappelons ainsi qu'à travers l'uniforme, il y a aussi des hommes, des femmes, des pères et mères de famille.

Néanmoins ne nous trompons pas, la mission première de notre radio reste bien d'informer les Policiers de France de l'actualité syndicale et de nos actions.

Les collègues peuvent-ils y accéder depuis l'intranet de la Police, directement depuis leur bureau professionnel ?

L'intranet de l'administration bloque pour l'instant l'accès, l'Administration s'inquiète sûrement de la teneur de nos diffusions mais nous tentons de lui prouver le bien fondé de notre programme. Nous allons d'ailleurs « relancer » un dossier de nature à débloquent cette situation. Ceci étant nous diffusons librement sur le net www.unitesgppolice.com via un player, mais aussi sur l'adresse webradiopolice.com mais également sur les applis smartphone, il suffit de faire la recherche webradio

unitesgppolice.com.

Notre nombre d'auditeurs fidèles est en constante augmentation.

Quelles évolutions sont envisagées ?

L'année 2016 sera un vrai tournant pour notre support webradio. Notre « bébé » a grandi et il va se moderniser. Nous souhaitons désormais apporter un maximum d'interactivité avec les auditeurs. La proximité sera notre leitmotiv. Nous allons faire participer de plus en plus les Policiers de terrain à notre projet. Cette radio est la leur ! Dans ce sens nous comptons mettre en place « la ligne des Policiers », cette idée est en gestation. Nous débordons d'idées et ferons tout pour délivrer un programme de qualité aux auditeurs d'UNITÉ SGP POLICE LA RADIO.

L'idée est de répondre rapidement aux interrogations des Policiers de terrain.

En aucun cas il ne s'agit de remplacer un délégué de terrain, d'ailleurs rien ne le remplacera jamais. Il s'agit d'être un complément et de « coller » aux nouvelles technologies.

Un autre projet, nous souhaitons également nous déplacer sur le terrain en région à la rencontre de nos délégués (secrétaires régionaux + départementaux) afin de mettre en lumière leurs actions ainsi que les problématiques régionales et départementales.

Autour de Paul LE GUENNIC, il y a une équipe com' soudée et motivée, nous allons pouvoir mener à bien tous ces projets relatifs à la webradio. Yves LEFEBVRE notre secrétaire général y tient. D'ailleurs la confiance sans limite qu'il nous accorde témoigne de sa détermination. Nous ne le décevrons pas.

Merci Laurent pour ces quelques précisions, on se retrouve donc sur :

www.webradiopolice.com
ou

www.unitesgppolice.com



LE GANG DES LYONNAISES REMPORTE LE RAID AMAZONES 2015



Elles se sont entraînées comme des dures, n'hésitant pas à rouler et à fouler tous les terrains de la région Rhône Alpes, à pratiquer le canoë sur le lac de Parc de Miribel Jonage, à ajuster leurs tirs encore et encore pour atteindre le mille.

Cela pendant des mois et avec l'objectif de participer au Raid Amazones/Raid l'Arbre Vert. Un raid multisports, 100% féminin, par équipes de 3, sur 6 jours d'épreuves, organisé cette année sur l'île volcanique de Bali par Alexandre DEBANNE.

Elles portaient dans l'optique de donner le meilleur d'elles-mêmes mais n'auraient pas imaginé remporter cette 14ème édition, et pourtant, elles l'ont fait ...

De cette expérience, Astrid STACHOWICZ, Gardien au

commissariat de Meyzieu, Alexandra BERTHIER, Brigadier et AAPP au CFP de Chassieu et Marjolaine DIGOUDE, Brigadier au Commissariat de Bourgoin, renommées pour l'occasion « le Gang des Lyonnaises », en reviennent transformées. Ces trois femmes, mères, policières et sportives ont vécu des moments qui jamais ne s'effaceront. Il fallait une grande amitié, une belle complicité, beaucoup de solidarité et une même volonté pour y arriver.

Au fil des jours et des épreuves, elles se sont surpassées tout en découvrant la campagne balinaise, mais aussi une population simple et souriante, qui, tout en cultivant le riz, les encourageait.



La première épreuve, un trek de 10km au milieu d'un canyon, puis de rizières et de forêts épaisses, les filles l'ont remportée haut la main, avec

plus de 15 minutes d'avance sur les secondes. Le collier qui leur a été remis pour cette première performance, les Lyonnaises l'ont offert à une équipe qu'elles considéraient plus méritante puisqu'elle comptait une non voyante. Mais ce ne fut pas leur seul élan de solidarité, puisqu'elles participaient aussi à cet événement sportif afin de faire parler d'une association qui leur tient à cœur : Orphéopolis, l'association qui vient en aide aux enfants de policiers décédés.



Le deuxième jour les emmenait sur le Mont Batur, volcan balinaise, pour un triathlon : après 20 km de VTT dans un décor lunaire, elles ont franchi les 3km et 200D+ de trek puis se sont élancées sur l'épreuve de canoë par un vent de force 7 ! Seconde épreuve qu'elles remportent à nouveau.



Le troisième jour fut une journée d'orientation urbaine dans la ville culturelle d'Ubud. Au programme : énigmes, quizz, questionnaires, orientation... Tant d'épreuves qui, tout en leur permettant de découvrir un peu mieux Bali, leur donnaient la possibilité de remporter des bonus temps.



Puis le 4ème jour, le plus redouté, fut l'épreuve de 18 km de canoë dans l'océan indien. Leur 6ème place, leur a permis de garder la tête du classement général.



L'avant dernier jour était consacré à une épreuve de 38 km de VTT. Malgré la fatigue accumulée, les trois amies remportent cette nouvelle épreuve.



Puis le dernier jour, leur épreuve de prédilection : un second trail de 10km. Et c'est avec beaucoup d'émotions et de joie qu'elles ont encore passé la ligne d'arrivée avec 8 minutes d'avance sur les secondes. Mais pas de relâchement, il leur restait la redoutable épreuve de tir à l'arc. Avec toujours beaucoup de concentration, elles ont pu gagner un précieux bonus temps.

Au final, Le Gang des Lyonnaises remporte ce Raid Amazones 2015 avec pas moins de 30 minutes d'avance sur les secondes et

reviennent en France les yeux pleins d'images, la tête pleine de souvenirs et le cœur plein d'émotions.

Elles tiennent à remercier tous leurs partenaires de leur avoir permis de mener à bien ce projet qui, au-delà du projet sportif qu'il devait être, aura aussi été une aventure humaine extraordinaire.





Maître Daniel MERCHAT avocat de Damien

Bonjour Mr MERCHAT, pouvez-vous nous expliquer votre cursus ?

Je suis entré dans la Police en 1972 comme Inspecteur. Sorti major de ma promotion, j'ai choisi comme première affectation la DCRG.

Puis assez vite, j'ai passé le concours de Commissaire de Police, que j'ai réussi en étant vice major de promotion.

J'ai demandé à retourner à la DCRG, à la section presse.

Plus tard, j'ai intégré la territoriale aux RG dans le Val d'Oise, puis au service des courses et jeux.

Ensuite, j'ai été conseillé d'Alain Rondepierre avec lequel nous avons mis en place la globalisation budgétaire. Par la suite, j'ai été nommé à Sarcelles et pour finir, à Noisiel.

A 55 ans, pour des raisons politiques, j'ai décidé de mettre fin à ma carrière.

Conseillé par un grand ami avocat et bâtonnier à Bobigny, j'ai intégré le barreau. Au départ, je ne partais pas pour faire du droit pénal.

Une règle commune aux avocats et à laquelle je n'ai pas dérogé, **«ce ne sont pas les avocats qui choisissent leurs clients, mais l'inverse»**.

J'ai donc été rapidement amené à défendre au pénal des clients, et parmi eux, un certain nombre de fonctionnaires de Police, attirés par mes anciennes fonctions de Policier et Syndicaliste, ayant été au syndicat la F.A.S.P et ayant participé à la création du syndicat des Commissaires FO.

J'ai, entre autre, défendu les Policiers dans l'affaire de la mort de Zyed et Bouna à Clichy-sous-Bois le 27 octobre 2005, affaire qui a abouti le 18 Mai 2015 par la relaxe de mes clients.

Et je peux vous dire qu'aujourd'hui encore, lorsque j'entends : **« Merchant, c'est un avocat d'UNITÉ SGP POLICE-FO »**, c'est pour moi un honneur, une responsabilité et un plaisir.

Que est votre regard en tant qu'avocat, mais également en tant que citoyen, sur le métier de Policier ?

Quand j'étais Commissaire de Police, la Sécurité Publique était la police des Gardiens de la Paix, la PJ celle des Inspecteurs, et les RG était la Police de Commissaires. Chacun était spécialiste dans son domaine.

Aujourd'hui, malheureusement, je trouve qu'il y a trop de services, parfois les policiers manquent de spécificité, et surtout, ils manquent d'effectifs et de moyens. **J'aime la Police, et je pense qu'elle doit avoir les moyens d'agir pour répondre aux attentes des concitoyens.**

Vous avez été appelé à défendre Damien, que vous inspire son cas professionnellement et humainement parlant ? Le défendre, vous a paru une évidence ou aviez-vous des doutes ?

Humainement, **Damien me touche beaucoup, je le tiens en grande estime.**

Professionnellement, **c'est un cas d'une pureté absolue.** J'ai suivi ce dossier de la garde à vue, à l'acquiescement. J'ai immédiatement été convaincu qu'il devait être acquitté, par rapport aux éléments, à ses déclarations toujours constantes en garde à vue, malgré la pression mise par l'IGPN, aux reconstitutions. De plus, lors de la mise en situation, j'ai immédiatement compris que M.BENTOUNSI avait pivoté au moment de l'usage de l'arme par Damien, juste après l'avoir menacé avec une arme à feu.

Et **ce que j'ai trouvé étrange**, c'est que le Juge d'Instruction, a choisi de qualifier l'infraction en « Homicide Volontaire » et de placer Damien sous contrôle judiciaire. Devant mon interrogation quant à l'intention homicide qui n'apparaissait nulle part dans ce dossier, ce dernier a répondu, que pour lui, il pouvait qualifier soit en

homicide volontaire, soit en Légitime Défense. Et que Damien avait de la chance de ne pas se trouver sous mandat de dépôt. Pourtant, s'il y avait eu réellement intention volontaire d'homicide, ne fallait-il pas un placement en détention ?

En 2 ans et demi, il n'y a pas eu 1 acte sur l'intention homicide...

Et à la sortie, le juge d'instruction signe une ordonnance de mise en accusation qui est le copier/coller du réquisitoire définitif du parquet qui requalifie en « Violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner »

Alors, je trouve que **ce dossier devait se terminer par une ordonnance de non-lieu**, et pour des raisons liées à des paramètres extérieurs au dossier, il a été décidé de renvoyer Damien devant une cour d'assises.

Et de même manière, je pense que c'est pour des raisons extérieures au dossier, que l'instruction a été donnée de relever appel.

Je n'ai JAMAIS douté de la version de Damien.

Pouvez-vous nous expliquer dans quel état d'esprit était-il durant ces quatre dernières années ?

La première chose qui m'a touché dans ce dossier, c'est Damien lui-même. **Cette affaire est corrosive pour lui, elle le ronge, comme un acide.** Malgré son gabarit plutôt impressionnant, il est détruit par cette affaire, comme ses proches. Être mis en cause, la garde à vue et la façon dont il a été maltraité par un Lieutenant de l'IGPN, ont été autant d'éléments qui l'ont énormément affecté. J'ai d'ailleurs dû intervenir pour calmer **cet individu qui s'adressait à Damien comme à un chien**, et je pèse mes mots.

Et aujourd'hui, comment va-t-il ?

Malgré le fait qu'il ait tiré en état de Légitime Défense, Damien vit mal le fait d'avoir tué quelqu'un, il l'a dit.



Aujourd'hui, c'est un Policier en souffrance, il souffre de la suspicion, de la durée de la procédure, de la façon dont il a été traité durant sa garde à vue.

A-t-il été soutenu dans ces épreuves ?

Damien a bénéficié d'un magnifique soutien sans faille de la part de l'ensemble de la profession, de votre syndicat, du Commissariat de Noisy le Sec, de sa hiérarchie.

Même le Préfet Christian Lambert, a été un formidable soutien.

Un garçon en particulier m'a épaté, c'est Arnaud LEDUC, Secrétaire Départemental **UNITÉ SGP POLICE-FO** de Seine Saint Denis. Il a toujours été présent, durant toutes ces épreuves.

Que pensez-vous de la Légitime Défense en général et plus particulièrement lorsqu'elle s'applique aux policiers ? Comment envisageriez-vous l'évolution de la LD ?

Pour moi, et cela n'engage que moi, la Légitime Défense est censée être la même pour tout le monde. Sauf, que **les Policiers ne sont pas des gens comme tout le monde**, puisque armés... Si la loi qui s'applique à eux est la même que celle qui s'applique à tout le monde, il faut les désarmer.

Comme ça, tous les citoyens seraient égaux devant la Légitime Défense.

Une autre solution serait d'armer tous les citoyens...

Pour moi, nous sommes dans une contradiction fondamentale. La société donne des armes aux Policiers, donc plus de pouvoir, mais les mêmes droits qu'aux autres.

On est en perpétuelle contradiction.



Dans certains domaines, le Policier par rapport à la légitimité de son action peut s'affranchir des règles qui s'appliquent aux autres, prenez le cas du code de la route. En intervention, le Policier utilisant son gyrophare et son deux-tons va être dispensé de respecter le code de la route.

Je veux pointer le doigt sur les contradictions entre l'action des policiers et leur situation juridique.

C'est la même chose pour le menottage ou l'interpellation.

Donc, pour moi, soit les Policiers sont des citoyens comme les autres, et dans ce cas, on leur enlève l'arme, le gyrophare, le deux-tons, les menottes,

et ils n'interpellent plus, mais invitent les gens à les suivre, soit les Policiers ne sont pas des citoyens comme les autres et dans ce cas, **on doit définir un statut du Policier à part entière...** comme les gendarmes ont un statut de militaire.

Une chose qui m'inquiète également, c'est le statut juridique des CRS en maintien de l'ordre qui est fragile.

Un CRS en formation bousculé qui réplique, et bouscule à son tour un individu. S'agira-t-il d'un geste tactique d'intervention ou Légitime Défense ?

Ne parlons pas de l'usage des armes non létales sur des manifestations...

Malgré le très grand professionnalisme dont font preuves les CRS, j'ai peur que le faible statut juridique qui les encadre lors de maintien de l'ordre ne se fasse payer un jour ou l'autre...

UNITÉ SGP Police-FO milite aujourd'hui pour une modification de la LD, pour qu'elle soit adaptée à une riposte face à des individus armés et dangereux, avec une continuité de l'action. Pensez-vous que cette requête soit légitime ?

Un des frères Kouachi, après leur sortie de Charlie Hebdo, leur abominable massacre ayant été commis, a posé sa Kalachnikov sur le toit d'une voiture. Si un Policier avait ouvert le feu, tuant cet individu, il aurait été poursuivi pour Homicide Volontaire.

Donc oui, je pense que votre requête est légitime, mais comme je vous l'ai dit, j'irais plus loin en demandant à ce qu'un **statut propre aux policiers soit mis en place**, incluant une Légitime Défense appropriée à vos fonctions et interventions **avec une inversion de la charge de la preuve**, c'est-à-dire que ce ne soit pas à vous d'apporter la preuve de l'état de Légitime Défense.

LA POSITION D'UNITÉ SGP POLICE-FO SUR LA LD

Les événements de Noisy le Sec du 21 avril 2012, où un policier avait dû faire usage de son arme et avait abattu un individu armé d'une grenade et d'une arme de poing avait déjà soulevé la problématique des textes sur la Légitime Défense. Déjà, UNITÉ SGP POLICE-FO avait exigé et obtenu à l'époque que la protection fonctionnelle des policiers soit renforcée.

Les attentats dramatiques de janvier et de novembre 2015 ont également démontré que ces textes devaient être revus pour éviter, qu'un jour, un policier puisse se retrouver dans le box des accusés.

Une proposition de loi visant à élargir les capacités d'intervention des forces de l'ordre a été déposée par plusieurs députés menés par Monsieur Eric CIOTTI. Cette proposition fait bien évidemment suite aux attentats terroristes du 13 novembre dernier, mais cette actualité récente a fait resurgir la question des contours de la légitime défense et d'une évolution de ce principe général du droit pénal vers une « présomption de légitime défense » dans des cas d'ouverture de feu.

Pour UNITÉ SGP POLICE-FO, il n'a jamais été question de décerner un permis de tuer comme voudraient le laisser entendre certains, mais de renforcer l'arsenal juridique du policier en matière d'usage de l'arme pour permettre à ce dernier de remplir sa principale mission : PROTÉGER SES CONCITOYENS... TOUT EN PARVENANT A SE PROTÉGER.

Ce n'est pas les derniers événements qui pourront nous donner tort sur ce point.

La menace terroriste et les différentes tueries perpétrées dans notre pays doivent permettre de repenser la légitime défense. UNITÉ SGP POLICE-FO revendique que nous puissions déterminer un espace temporel consécutif à un acte terroriste ou une tuerie avérée, durant lequel un policier puisse être (temporairement) en état de légitime défense sans que l'attaque contre lui ne soit directe.

Le 15 janvier 2016, après quatre longues années de procédure, les jurés de la cour d'assises de Seine-Saint-Denis ont acquitté notre collègue Damien, poursuivi pour avoir tué le 21 avril 2012, Amine Bentounsi, un braqueur multirécidiviste, en cavale et armé.

Merci à Tous

Ces quatre années de procédure auront été les plus longues de ma vie.

Vivre avec la mort d'un homme n'est déjà pas chose aisée mais se retrouver dans le « box » des accusés a été pour moi une expérience que je ne souhaite à personne.

Sans vous et sans votre soutien quotidien, je ne sais pas ce qu'il serait advenu.

Aussi, je tiens tous à vous dire un grand MERCI

MERCI tout d'abord à UNITÉ SGP POLICE - FO qui a toujours été à mes côtés, du début à la fin que ça soit mes délégués locaux, mon départemental, la région et le bureau national

MERCI à tous ces collègues, connus ou inconnus qui, au travers de leurs messages, textos et publications m'ont tous apporté leur soutien

MERCI à tous ces gens qui m'ont témoigné, eux aussi, leur soutien

MERCI à la Cour d'Assises qui, au travers des divers témoignages et de l'étude du dossier, a compris que je n'étais pas un « meurtrier », que j'avais vraiment senti ma vie menacée et que j'étais en état de légitime défense.

MERCI À TOUS

Tous ces témoignages de collègues m'ont montré à quel point la Police Nationale, malgré ses divergences parfois, est et reste une grande famille lorsque l'un des siens est menacé.

Je ne l'oublierai jamais

Damien

Pourtant, le 22 janvier dernier, le parquet général faisait appel du verdict rendu par le jury populaire quelques jours plus tôt, replongeant Damien, ses proches et l'ensemble de la profession dans l'incompréhension la plus totale.

UNITÉ SGP POLICE-FO reste aux côtés de Damien, ne pouvant envisager une autre issue que son acquittement définitif à l'issue de l'appel.



DISPONIBILITÉ

Mode d'emploi

La disponibilité est la situation de l'agent qui est placé temporairement hors de son administration ou service d'origine.

L'agent ne bénéficie plus, durant la durée de sa mise en disponibilité, de son traitement salarial, ni de ses droits à l'avancement et à la retraite.

Seuls les fonctionnaires titulaires peuvent bénéficier d'une mise en disponibilité.

La disponibilité est prononcée par arrêté ministériel.

Vous pouvez demander 2 types de mise en disponibilité :

- La disponibilité sous réserve des nécessités de service
- La disponibilité de droit

La disponibilité sous réserve des nécessités du service :

3 possibilités de demande de disponibilité :

1- Vous souhaitez prendre une disponibilité pour convenance personnelle, par exemple, essayer de travailler pour une entreprise, ou faire le tour du monde...

La durée de la mise en disponibilité, pourra être accordée dans un premier temps pour une période ne pouvant excéder 3 ans.

A l'issue de cette première période,

vous pourrez renouveler celle-ci, dans la limite de 10 ans au maximum sur l'ensemble de votre carrière.

Sur l'ensemble de votre carrière, vous pourrez prendre autant de disponibilités pour convenance personnelle que vous le souhaitez, sans excéder 10 ans cumulés.

2- Vous avez en projet de créer ou reprendre une entreprise, une disponibilité de 2 ans maximum peut vous être octroyée.

3- Vous désirez vous lancer dans des études ou des recherches présentant un intérêt général, vous pouvez obtenir 3 ans de disponibilité renouvelables une fois, soit, au total, 6 ans.

A savoir : Il est possible de cumuler les diverses demandes de disponibilité, par exemple, un policier peut obtenir une disponibilité pour des études et recherches présentant un intérêt général (jusqu'à 6 ans), puis demander une disponibilité pour créer une entreprise (jusqu'à 2 ans) et enfin demander une disponibilité pour convenance personnelle (jusqu'à 10 ans). L'administration peut exiger un préavis de 3 mois au maximum pour la mise en disponibilité de l'agent et peut refuser celle-ci pour nécessités du service.

La disponibilité de droit :

5 types de disponibilités de droit peuvent être accordés :

1- Vous avez un enfant de moins de huit ans que vous souhaitez élever ;

2- Vous avez un enfant à charge, un conjoint, un partenaire avec lequel vous êtes lié par un PACS, un ascendant, auquel vous devez donner des soins à la suite d'un accident, d'une maladie grave ou d'une atteinte d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne.

3- Vous souhaitez suivre votre partenaire tenu de déménager dans un lieu éloigné pour des raisons professionnelles.

Pour les cas 1 et 2 le fonctionnaire ne peut pas exercer un travail.

Pour les 3 premiers cas, votre disponibilité peut aller jusqu'à 3 ans, renouvelables tant que les conditions requises pour l'obtenir sont réunies.

4- Vous souhaitez vous rendre en outre-mer ou à l'étranger pour adopter un ou des enfants, vous avez droit à 6 semaines maximum par agrément de disponibilité.

5- Vous souhaitez exercer un mandat d'élu local dans les fonctions publiques d'État et territoriales, vous avez droit à une disponibilité de la durée du mandat.

Formalités pour demander une mise en disponibilité:

Vous devez rédiger un rapport de demande de mise en disponibilité adressé à votre Bureau de gestion, si possible dans un délai d'au moins trois mois avant la date souhaitée sous couvert de la voie hiérarchique. Il devra obligatoirement comporter :

- Le type de disponibilité souhaitée
- La date souhaitée de placement en disponibilité
- L'adresse à laquelle vous pourrez être joint durant votre disponibilité
- Les numéros de téléphones fixes et mobiles.
- Votre adresse mail, importante pour le suivi de votre dossier

- Les coordonnées d'un parent ou un proche susceptible de vous joindre facilement (adresse, mail, téléphone)
- Un engagement à tenir informé votre Bureau de gestion de tout changement de situation au cours de votre disponibilité
- L'attestation que vous aurez de quoi subvenir à vos besoins

► Pour les demandes de garde d'enfant de moins de 8 ans, ajouter un extrait de naissance de l'enfant

► Pour les demandes de suivi du conjoint ou partenaire avec lequel vous êtes lié par un PACS, fournir un justificatif de l'emploi du conjoint et

un justificatif de mariage ou PACS.

► Pour la création ou la reprise d'une entreprise, fournir un extrait Kbis et/ou les statuts de la société et/ou l'inscription au registre du commerce.

► Dans le cas où vous souhaitez exercer une activité professionnelle pendant la disponibilité, vous devez obligatoirement en informer votre Bureau de gestion par écrit en fournissant les pièces suivantes :

- L'imprimé intitulé « déclaration d'exercice d'une activité privée » renseigné, daté et signé
- La promesse d'embauche ou le contrat de travail
- Les statuts de la société

A savoir : Suite à une demande de mise en disponibilité, l'administration vérifie que l'activité de l'agent correspond aux motifs qui ont permis sa mise en position de disponibilité.

Quelle que soit la disponibilité dont bénéficie le fonctionnaire, celui-ci perd ses droits au traitement. Son avancement et ses droits à la retraite sont suspendus.

En cas de réintégration, cette dernière se fera exclusivement dans le service d'origine du fonctionnaire et donc au grade et à l'échelon qu'il avait au moment de son départ.

De même, le fonctionnaire ne pourra pas passer d'examen professionnel lui permettant d'accéder à un avancement de grade ou d'être inscrit sur une liste d'aptitude au titre de la promotion interne, durant toute la durée de sa disponibilité.

Le fonctionnaire désirant mettre fin à sa disponibilité ou la renouveler devra le faire à minima trois mois avant l'expiration de celle-ci en rédigeant un rapport qu'il transmettra sous couvert de la voie hiérarchique.

La réintégration sera soumise à une visite médicale dispensée par un médecin agréé par l'Administration.



FORMATION

La maison des savoirs, un éternel chantier !

ACTION SYNDICALE

Tous les effectifs de police gardent en mémoire ce fameux protocole d'accord de 2008.

Si encore aujourd'hui l'organisation syndicale seule signataire de cet accord tente d'en vanter les mérites, cet accord n'a eu pour effet que de brader nos acquis sociaux, constituant un fait sans précédent.

Au-delà, ces accords ont contribué au délabrement de nos services, considérablement dégradé la qualité de notre service rendu au public ainsi que nos conditions de travail.

La Formation n'a évidemment pas échappé à ce séisme payant un lourd tribut des conséquences induites par cet accord.

En effet la nécessité de maîtriser les dépenses publiques par la mise en œuvre de la RGPP portant le nombre des effectifs du CEA entre 2008 et 2012 de 105 374 unités à 100 384

(- 4990 postes) va avoir pour **effet immédiat de freiner les recrutements et de stopper les incorporations.**

Même si les dispositifs de formations continues et promotionnelles vont contribuer à masquer la réalité dans un premier temps, une évidence venait de pointer, il faut **fermer des structures de formation** devenues trop coûteuses et surtout peu rentables.

AINSI :

- Le 23 avril 2009, par arrêté ce sont 8 Centres de Formation de la Police qui sont fermés : CARCASSONNE, GRENOBLE, NANTES, PERPIGNAN, SANCERRE, SAINT BRIEUC, SAINTE FOY LES LYONS et TROYES. Le CFP de NICE devenant un CRF.
- Le 05 Aout 2010, fermeture des Écoles Nationales de Police de MARSEILLE et de VANNES.
- Le 23 décembre 2010 l'historique

École de PARIS devient un CRF de même que l'ENP DRAVEIL.

- Le 23 décembre 2011, fermeture des Écoles Nationales de Police de FOS SUR MER et de CHATELGUYON

À chacune de ces fermetures toujours les mêmes rituels : constitution de commissions de reclassement, choix de postes, conditions d'éligibilités aux primes, puis pour certains le début d'un bras de fer avec l'administration afin d'obtenir le poste désiré.

Un drôle de remerciement pour ces formateurs qui se sont appliqués à servir cette direction pendant tant d'années.

Au sein des structures qui ne sont pas concernées par ces fermetures et durant cette période de disette pédagogique, il est demandé aux chefs de structures d'employer les formateurs.

C'est alors qu'ils seront mis sans ménagement à disposition des services actifs, charge à eux d'adapter dans l'urgence leurs obligations personnelles, et leur vie familiale aux contraintes de ce nouvel emploi.

L'administration va alors achever son œuvre et par arrêté du 27 août 2010 fusionner la DAPN et la DFPN afin de créer la DRCPN et ainsi placer la direction de la formation de la Police Nationale sous son autorité.

Cette fois c'est fait la Direction de la Formation de la Police Nationale n'est plus une Direction

La maison des savoirs vient de s'écrouler !

Depuis les événements malheureux qui ont ensanglanté notre pays au début puis à la fin de l'année 2015, **une évidence est apparue, il manque des policiers dans tous les services.** Il faut enfin mettre un terme à la casse de notre police, entreprise depuis 2008.

Alors, il va falloir à nouveau recruter, et faire vite car les services sont en souffrance.

Mais cela, notre organisation syndicale le criait depuis le début.

Aujourd'hui, comment faire pour répondre à cette nouvelle demande ? A-t-on fermé trop d'écoles ? Indéniablement, la réponse est oui. Alors, il va falloir rationaliser et optimiser avec les locaux restants et les personnels à disposition.

Déjà, les scolarités ont été revues :

Ce qui n'était pas concevable il y a encore quelques années, est immédiatement mis en place.

Une scolarité portée à 10,5 mois et une scolarité portée à 6 mois pour les anciens ADS et Gendarmes adjoints. **N'avions-nous pas sollicité cette modification depuis longue date ?**

Nous espérons enfin, que cette scolarité à 6 mois pour les anciens

ADS ne sera pas que transitoire, mais bien pérennisée.

Malgré ces aménagements de scolarités, les écoles vont surchauffer ! Les infrastructures dans les écoles **SERONT-ELLES SUFFISANTES** afin de supporter cette arrivée massive d'élèves et surtout de permettre aux formateurs de travailler convenablement ?

Mais pour que tout cela fonctionne et que les objectifs soient remplis, il ne faut surtout pas oublier les principaux protagonistes qui vont s'efforcer de répondre à cette commande :

LES FORMATEURS ET TOUS LES PERSONNELS DES ÉCOLES.

Alors mesdames, messieurs de l'administration, n'est-il pas bientôt temps de se pencher sur ce métier de formateur ? N'est-il pas nécessaire de s'interroger pourquoi aujourd'hui ce métier n'intéresse plus, au point qu'il est devenu aussi difficile de recruter ? Combien de postes aujourd'hui ne sont pas pourvus dans le cadre des mouvements profilés ?

Si des réponses très rapides ne sont pas apportées, alors oui, de nouvelles écoles vont devoir fermer, mais uniquement par faute de personnels et parce que l'administration n'est plus en mesure de recruter.

Pour notre organisation syndicale, il apparaît incontournable de revoir le fonctionnement général de la

sous-direction de la formation et des compétences :

OUI IL FAUT TOUT SIMPLEMENT REVENIR À UNE DIRECTION NATIONALE DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION.

OUI Il faut absolument que tous les personnels de la SDFDC, qu'ils soient formateurs, personnels des USI ou affectés en centrale à LOGNES ou à CLERMONT-FERRAND, soient regroupés et gérés au sein d'une seule et unique direction et au sein d'une seule et unique CAP.

Conscient de ces enjeux, de l'avenir, de la formation de nos policiers et de ceux qui y contribuent, Yves LEFEBVRE, a souhaité donner un nouvel élan au secteur FORMATION, au sein de notre organisation syndicale.

Cette section a un projet simple : revaloriser le métier de formateur ! Donner aux personnels travaillant dans les écoles, des perspectives d'avenir en les rattachant à une CAP FORMATION UNIQUE.

Il faut repenser le métier de formateur en lui offrant d'autres perspectives de carrière. Il faut également moderniser les pratiques actuelles.

Le métier de formateur doit redevenir attrayant et le passage au sein de la formation doit être valorisé.

À VOTRE SERVICE, CETTE EQUIPE N'AURA DE CESSÉ QUE DE DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS.



Emmanuel Pasquier, Manu Perreira, Eric Mancey, Sébastien Watiotienne, Louis-Guy Dubois



PROTECTION SOCIALE

Financement de la cotisation mutuelle



La Loi du 14 juin 2013 a transposé l'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL (ANI) du 11 janvier 2013 et prévoit une évolution importante de la protection sociale des salariés du secteur privé.

Cet accord porte obligation pour les employeurs du secteur privé de conclure des accords collectifs incluant notamment une participation financière de l'employeur à hauteur de 50 % de la complémentaire santé des salariés au 1er janvier 2016.

Pour notre organisation, il nous semble que ce qui est imposé au secteur Privé par nos élus doit se faire également pour les salariés de l'État que sont les fonctionnaires de Police.

La mise en place d'une procédure de référencement des mutuelles de la police nationale et la participation financière de l'employeur « Ministère de l'Intérieur » est prévue au travers de la Loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 qui stipule que les employeurs publics peuvent participer au financement des garanties de protection sociale des agents et surtout de la Loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social qui légitime le rôle des organisations syndicales dans la négociation avec l'employeur public en matière de protection sociale complémentaire.

Nous pouvons constater qu'à partir de 2008, le processus a été engagé dans plusieurs ministères tels que celui de la Justice, de l'Éducation nationale, de la Défense, de l'économie, de l'Agriculture, etc...

Des conventions ont ainsi été signées engageant les mutuelles et le ministère concerné, et définissent les modalités d'application :

- Référencement de mutuelles
- Schéma de couverture assurance, définition des montants de prestation, cahier des charges
- Forme et montant de participation financière de l'employeur (participation individuelle ou subvention globale)
- Définition des moyens (mise à disposition de personnels et moyens logistiques : locaux, téléphones, matériels...)

S'agissant du périmètre spécifique du ministère de l'Intérieur, il est à constater que le dispositif est resté au point mort !

Depuis la Loi de 2010, les organisations syndicales représentatives sont pleinement dans leur rôle en initiant le processus de référencement des mutuelles assorti de la participation de l'employeur à la complémentaire santé de leurs agents :

« Les organisations syndicales de fonctionnaires ont également qualité pour participer, avec les autorités compétentes, à des négociations relatives à l'action sociale et à la protection complémentaire... »



Nous nous sommes engagés dans ce processus, à l'appui, d'une part, de ce qui est mis en place dans le secteur privé au 1er janvier de cette année et, d'autre part au regard des textes en vigueur ayant déjà permis des accords significatifs dans d'autres ministères et demandons l'ouverture immédiate de négociations au sein de notre ministère sur ce dossier de la protection sociale complémentaire, négociations dans lesquelles nous prendrons toute notre place afin d'améliorer sensiblement le pouvoir d'achats des policiers par le phénomène de concurrence engendré par le référencement mais aussi par la participation de l'employeur.



Daniel CHOMETTE
Secrétaire Général Délégué



IL N'Y A QUE DES AVANTAGES À PARTIR EN VACANCES !



VOUS AVEZ MOINS DE 30 ANS?

Vous aussi profitez du Chèque-Vacances
et bénéficiez de la **bonification de 35%**

Avec e-Chèque-Vacances vous pouvez désormais
régler vos prestations sur internet !



MINISTÈRE
DE LA DÉCENTRALISATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUE

AGENTS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
INSCRIVEZ-VOUS SUR

WWW.FONCTIONPUBLIQUE-CHEQUESVACANCES.FR

